Neuchâtel — N° 36 (6 pages) Un numéro 15 centimes Lundi 12 février 1951

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE:	28.—	14.20	7.20	2.50
ÉTRANGER:	47.—	24.—	13.50	4.75

Tarif réduit pour certains pays. Prière de se renseigner auprès de l'administration du journal.

213me année — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE — Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 12 26 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

20 c, *le millimètre*, min. 25 mm. - Petites annonces locales 13 c., min. Fr. 1.50 - Avis tardifs 46 et 60 c. - Réclames 75 c., locales 46 c. (de nuit 57 c.), Mortuaires 28 c., locaux 22.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale : *Annonces Suisses S. A.*, agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

Avant la votation fédérale du 25 février

Le nouveau statut des transports automobiles

II. Ses modalités techniques

(Voir la « Feuille d'avis de Neuchâtel » du 9 février)

Le nouveau statut des transports automobiles constitue en quelque sorte le prolongement de la législation en vigueur depuis 1940, mais avec certaines modifications et certains allégements qui ont pour cause les expériences faites depuis dix ans en ce domaine.

Le cercle des détenteurs de véhicules automobiles qui ne sont pas assujettis aux dispositions du nouveau statut est resté pratiquement inchangé. En fait, tous les transports privés sont libres; autrement dit, comme le précise la loi, tous les transports *de choses* qu'une entreprise effectue pour ses propres besoins, au moyen de ses propres véhicules automobiles et à l'aide de son propre personnel ne sont pas soumis à l'arrêté. Les transports *de personnes* au moyen de voitures de tourisme sont libres également s'ils ne sont pas exécutés à titre professionnel. Plus précisément, seules les courses occasionnelles contre rémunération sont autorisées (en moyenne une fois par semaine).

Le nouveau S.T.A. abandonne l'obligation de faire inscrire les véhicules de transports privés dans un registre officiel et de payer des taxes correspondantes. L'entrepreneur de transports privés n'a plus besoin non plus de carte de transport.

~~~

Seuls les transports faits à titre professionnel sont donc soumis au régime de la concession. Rien, ou presque, n'a été changé à ce sujet. Tout au plus, le camionnage officiel des chemins de fer exécuté par des entreprises privées est-il désormais soumis à une nouvelle sorte de concession, alors qu'il n'était pas réglementé jusqu'ici par le statut des transports automobiles. Mais le camionnage que les chemins de fer exécutent eux-mêmes, au moyen de leurs propres véhicules n'est pas réglé par le nouvel arrêté qui précise toutefois que cette dérogation n'est applicable que si une concession ne peut être accordée à un entrepreneur privé. Il faut voir dans cette disposition qui paraît bien innocente, l'idée d'une collaboration accrue entre le rail et l'industrie privée des transports automobiles. En effet, les chemins de fer sont ainsi conduits à faire appel aux entrepreneurs privés pour développer leur service de porte à porte avant de se livrer eux-mêmes aux transports par route.

~~~

Il n'y a guère de changements non plus en ce qui concerne l'octroi des concessions. On peut dire cependant à ce sujet que la procédure écrite est remplacée par une procédure orale et publique, ce qui exclut pratiquement bien des malentendus et donne aux débats un plus grand degré d'objectivité. Comme jusqu'ici, d'ailleurs, toute augmentation du parc et toute modification importante relative à la nature des véhicules, le transfert du siège social ou de l'exploitation dans une autre région, ainsi que l'ouverture de succursales sont soumis à l'approbation préalable de l'autorité compétente.

Mais alors que l'ancien régime centralisait les compétences en mains de l'Office fédéral des transports, seul habilité à délivrer les concessions, le nouveau statut prévoit que cet office ne demeure compétent pour l'octroi du permis que lorsque le champ d'activité du requérant s'étend à toute la Suisse.

Pour toutes les autres demandes, le Conseil fédéral doit instituer des commissions régionales dans lesquelles il nomme deux membres et désigne le président. Chaque canton qui fait partie de l'arrondissement régional nomme lui-même un membre qui ne siège dans la commission que lorsque le requérant est domicilié ou établi dans le canton.

De plus, la poursuite des infractions n'incombe plus à l'Office fédéral des transports, organe administratif, mais à la justice pénale des cantons.

~~~

Le nouveau statut renonce à l'interdiction de principe du trafic mixte (c'est-à-dire des transports à titre onéreux effectués pour des tiers par une entreprise privée, outre ses propres transports). Ce trafic mixte sera simplement soumis, dans certains cas, à une autorisation accordée si les besoins du trafic la justifient. A ce titre, le nouveau statut est nettement plus libéral que l'ancien.

En outre, le Conseil fédéral conserve la possibilité légale d'édicter un règlement de transports, après avoir consulté les cantons et les milieux intéressés. En revanche, il ne peut plus établir des principes généraux pour les tarifs applicables aux transports routiers professionnels ; il ne peut qu'approuver, après avoir consulté les cantons, les principaux groupements économiques du pays et les entreprises publiques de transport, les tarifs établis par l'Association des entrepreneurs de transports automobiles ou par les associations qui lui sont affiliées. Il faut cependant que ces tarifs remplissent certaines conditions (ne pas être contraires aux intérêts publics, offrir la garantie qu'ils seront appliqués d'une manière égale, tenir compte des besoins des différentes régions du pays), ceci afin que l'industrie des transports routiers ne puisse pas suivre, en matière de tarifs, une politique contraire à l'intérêt national et de l'économie en général.

Les contrats collectifs de travail restent, en outre, prévus dans le nouveau statut qui revise encore, par ailleurs, certaines dispositions moins importantes et impose aux transporteurs professionnels différentes obligations sur lesquelles nous ne pouvons pas nous étendre ici.

J H

(Lire la suite en 4me page)

DES ARMES POUR CHANG-KAÏ-CHEK

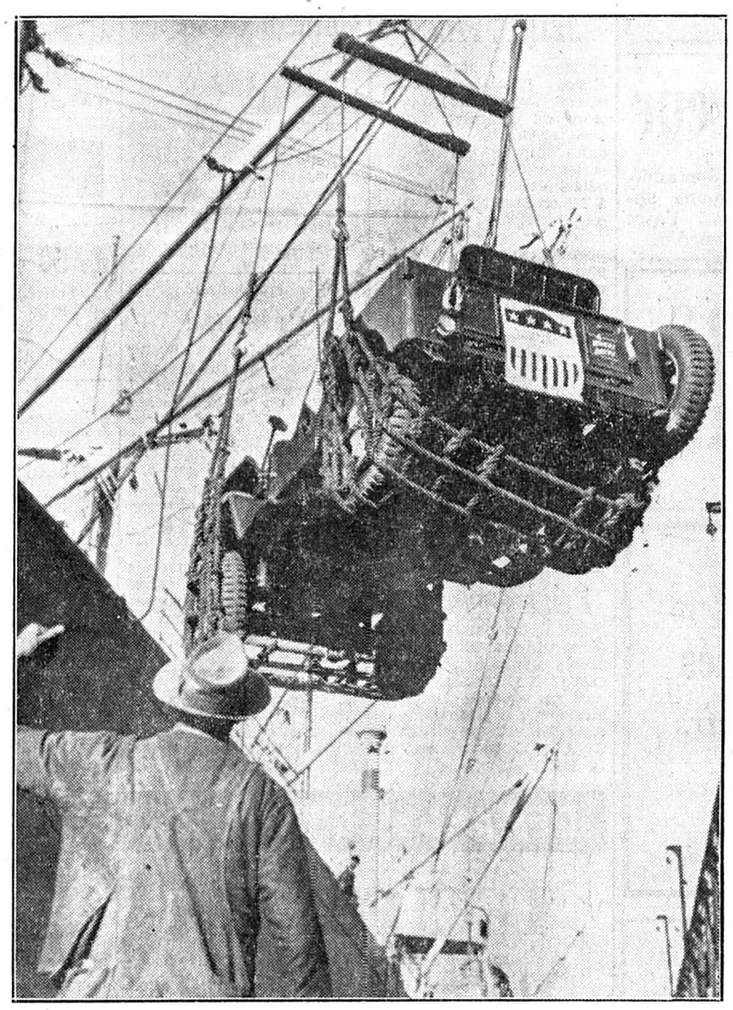

Les Américains, on le sait, livrent en grandes quantités du matériel de guerre destiné aux forces nationalistes chinoises. Notre photographie nous fait assister à l'embarquement à Baltimore de jeeps à destination de Formose.

LA GUERRE DE CORÉE

Les forces communistes ont abandonné Séoul

Toutefois, les troupes de l'O.N.U. n'ont pas encore pénétré dans la capitale sudiste et se bornent pour le moment à élargir leur tête de pont sur la rive nord du Han

TOKIO, 11 (Reuter). — Une patrouille sud-coréenne, qui a pénétré dimanche dans le centre de Séoul, a trouvé la capitale abandonnée. Elle a rejoint plus tard les troupes alliées qui élargissent actuellement leur tête de pont sur la rive nord du fleuve Han.

Un communiqué du Q.G. de la 8me armée déclare que les communistes ont perdu 2562 hommes, dimanche.

D'après des rapports de pilotes alliés, environ 2000 véhicules communistes se dirigent vers le nord.

Dimanche soir, toutes les troupes de l'O.N.U. se trouvant dans la région de Séoul ont été retirées sur la rive sud du Han. Ce repli a eu lieu après que toutes les tentatives de renforcer des patrouilles sudistes se trouvant dans les faubourgs méridionaux de Séoul eurent été déjouées par le feu de l'artillerie communiste. Un échange de coups de feu a eu lieu entre les communistes et les forces américaines et britanniques massées à Yongdongpo, faubourg industriel au sud de Séoul.

On rapporte du front central que les Américains et les Sud-Coréens, soutenus par l'artillerie, les chars et l'aviation, ont réalisé dimanche des progrès sans rencontrer une forte résistance. Les cinq colonnes alliées opérant sur ce front annoncent que des forces communistes se rassemblent au-devant d'elles pour ralentir leur avance.

(Lire la suite en 4me page)

S'ADRESSANT AUX ETUDIANTS DE BONN

« Nous ne sommes plus en 1945 ! »

déclare le chancelier Adenauer

qui, après s'être élevé contre la neutralisation de l'Allemagne occidentale, exige d'être informé à temps sur les phases de la future conférence quadripartite

BONN, 11 (D.P.A.). — M. Adenauer, chancelier de la République fédérale allemande, a parlé samedi aux étudiants de l'Université de Bonn. Il a déclaré en substance :

« Si la conférence quadripartite dont on parle devait décider la neutralisation de notre pays, ce serait un malheur pour l'Europe et pour le peuple allemand, car il serait livré sans défense à l'U.R.S.S.

» Il est absurde de dire que la constitution de 10 à 15 divisions en Allemagne occidentale serait une provocation pour l'U.R.S.S. et lui inspirerait de l'inquiétude, car elle en entretient en zone soviétique trente, qui sont puissamment armées.

Que l'on ne prenne pas ce que je vais dire pour une menace, mais je dois, comme chef du gouvernement fédéral, signaler aux pays de l'ouest comme à ceux de l'est que nous ne sommes plus en 1945. Je demande que l'on nous informe en temps opportun et en détail de toutes les phases de cette conférence, comme de ses préparatifs. Nous voulons que l'on nous entende à temps et que nous puissions dire notre opinion sur les plans que l'on fera.

J'ai d'ailleurs reçu des assurances à ce propos du gouvernement américain et du haut-commissaire britannique. Je serais très heureux d'en recevoir autant de la France.

La neutralité ne peut être sauvegardée qu'avec les armes. Les Allemands de la République fédérale et ceux de la zone soviétique sont tous dans le camp occidental.

(Lire la suite en dernières dépêches.)

LE PLUS POPULAIRE DES COMPOSITEURS ROMANDS N'EST PLUS

Le chanoine Bovet est mort samedi à Clarens

Le chanoine Joseph Bovet, compositeur, est décédé samedi matin à Clarens, où il s'était retiré en 1949.

La carrière du barde fribourgeois

Le chanoine Joseph Bovet, originaire de Promasens (Glâne), était né le 7 octobre 1879 à Sales (Sarine). Après des études à Romont, au Collège de Fribourg et à Einsiedeln, il entra au Grand Séminaire. Il fut ordonné prêtre en juillet 1905. De l'été de cette année à 1908, il fut vicaire à Genève, puis nommé professeur à l'Ecole normale et, en 1910, au Grand Séminaire de Fribourg. De 1923 à 1949, il fut maître de chapelle à la collégiale, puis cathédrale — en 1925 — de Saint-Nicolas. Directeur de la Société de chant de la ville de Fribourg de 1912 à 1947, il fut nommé chanoine en 1930. En 1940, la ville de Fribourg le nomma bourgeois d'honneur. De longues années il présida les Céciliennes du canton. Il était membre de la commission musicale de la Société fédérale de chant, du comité de la Société suisse de radiodiffusion et de celui de « Pro Helvetia ». Il avait reçu en 1939 le titre de docteur honoris causa de l'Université de Fribourg et avait également reçu le titre de chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Nicolas. Il avait reçu en 1950 les insignes de chevalier de la Légion d'honneur.

Compositeur de grand talent, le chanoine Bovet était l'auteur de plusieurs recueils de chants profanes et religieux pour chœurs d'hommes, chœurs mixtes et écoles, « Nos chansons » en particulier. Il est aussi l'auteur de nombreuses messes, de motets pour voix égales et voix mixtes. On lui doit le festival « Mon pays », donné en 1934 au Tir fédéral de Fribourg. Il s'est fait connaître surtout par ses mélodies populaires, dont « Le vieux chalet », que les scouts ont lancé dans le monde entier. Citons enfin de nombreuses publications de pédagogie musicale et des poésies pour œuvres musicales.

Des funérailles officielles auront lieu demain

Réuni d'urgence, samedi, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a décidé de faire des funérailles officielles au chanoine Bovet, décédé à Clarens. Celles-ci auront lieu à Fribourg, à la cathédrale Saint-Nicolas, mardi 13 février.

(Lire la suite en 4me page)

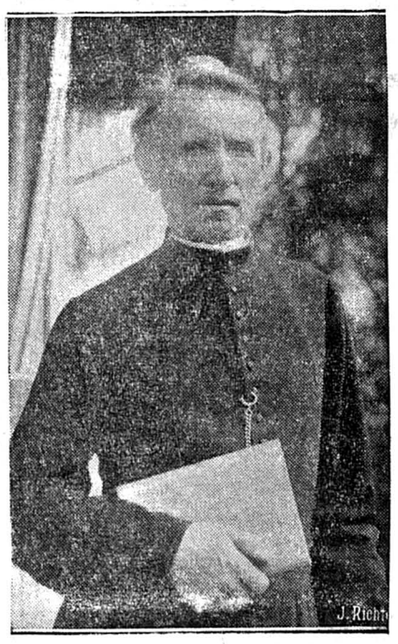

L'abbé Bovet

Intensification de la défense civile aux Etats-Unis

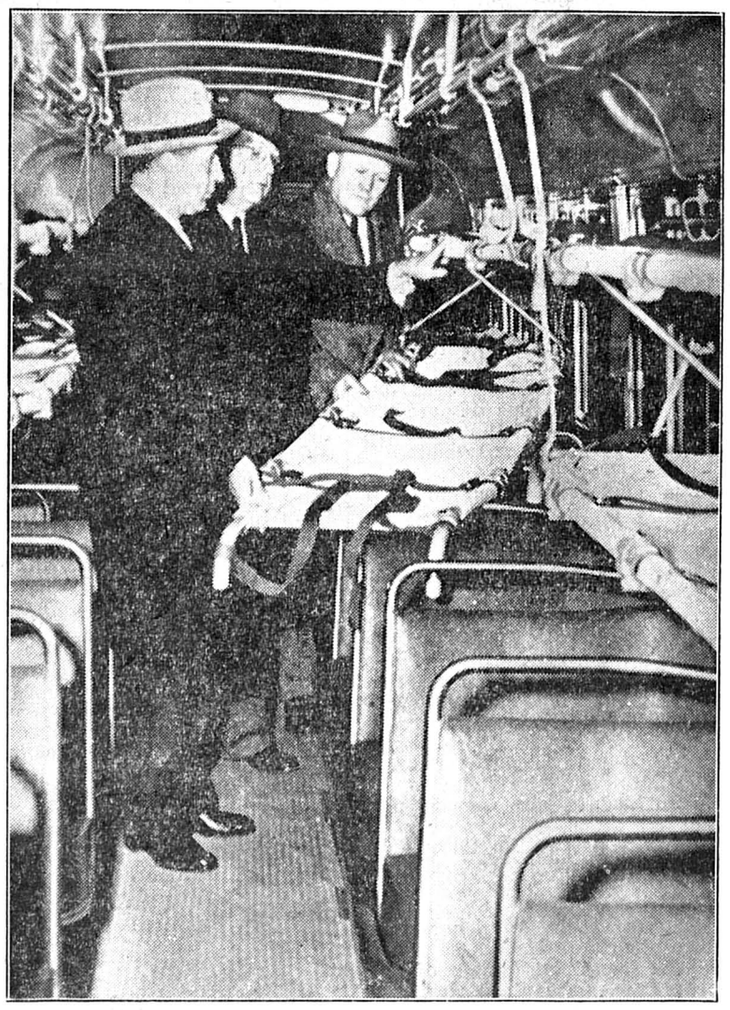

Sous la pression des événements, les Américains intensifient leurs mesures de défense civile. Voici, par exemple, de quelle manière ils comptent transformer un autobus en ambulance.

UNE FEMME CHEF D'UN SERVICE COMMUNAL

Mlle Claire Rosselet, directrice de la Bibliothèque de la ville

Le Conseil communal de Neuchâtel vient de faire œuvre progressiste en désignant une femme pour tenir un poste important de l'administration. Cette innovation a réjoui chacun et elle se justifiait pleinement dans le cas précis, puisqu'il s'agissait d'appeler à succéder à M. André Bovet sa plus fidèle collaboratrice, Mlle Claire Rosselet, à la direction de la Bibliothèque de la ville où elle travaille depuis 1918 déjà.

Après avoir fait ses études secondaires à Grandchamp et avoir obtenu son brevet d'institutrice, Mlle Rosselet s'était vu décerner par l'Université de Neuchâtel une licence pour l'enseignement de la littérature générale. Au cours d'un stage aux Archives de l'Etat, elle s'était formée ensuite à la sévère discipline de la bibliographie. Après quelques mois de remplacement à la bibliothèque, Mlle Rosselet avait été nommée bibliothécaire, en janvier 1919.

Dans sa très grande modestie, Mlle Rosselet entend ignorer l'honneur personnel qui lui est fait et songe bien plutôt à mettre à profit sa nomination pour le bien de l'institution dont elle a désormais la responsabilité.

Maintenir

Son objectif premier est de maintenir. C'est l'occasion pour elle d'adresser un hommage à son prédécesseur. Sous l'impulsion de M. André Bovet, nous rappelle-t-elle, la Bibliothèque de la ville s'est très heureusement développée. L'organisation interne, de même que les catalogues, ont été perfectionnés. La bibliothèque est devenue un service de documentation moderne. Toute l'activité qui lui a été imprimée doit se poursuivre et c'est une tâche importante que d'y veiller.

Perfectionner

Mlle Rosselet envisage de reviser certaines parties anciennes de la vaste collection commise à sa garde. Elle songe à multiplier les répertoires spéciaux, en particulier à continuer l'établissement d'un catalogue des manuscrits, travail commencé déjà par M. John Jeanprêtre.

Il s'agira encore d'augmenter la collaboration avec les autres bibliothèques de Neuchâtel (en tout premier lieu avec celle de l'Université) de façon que les collections se complètent au lieu de se doubler.

Un projet particulièrement cher à la nouvelle directrice est de susciter un intérêt plus vif et plus général pour le fonds de manuscrits Jean-Jacques Rousseau, richesse inestimable qui contribue à faire connaître la Bibliothèque de Neuchâtel au loin, jusqu'en Amérique.

Répondre au besoin de délassement

Perfectionner un instrument de travail qui soit conforme aux besoins des études universitaires ne doit pas faire perdre de vue le rôle éducatif que doit jouer une bibliothèque communale pour les milieux les plus étendus de la population. Mlle Rosselet continuera à s'occuper avec une attention spéciale des lectures récréatives et ne négligera pas de lire plus de 120 romans par an, en dehors de ses heures de travail.

L'esprit et... le nerf

Pour assurer un tel programme, Mlle Rosselet doit compter sur la collaboration du dévoué personnel. Elle espère l'intéresser toujours plus vivement à sa tâche en lui montrant l'utilité de l'effort et en lui laissant les plus larges responsabilités.

Comme la civilisation n'est pas déposée dans la chair, elle demeure dans les traditions et dans les écrits. Pour nous, hommes du vingtième siècle, elle est en définitive dans les bibliothèques, a écrit Georges Duhamel. Constatant qu'en 1918 la Bibliothèque de Neuchâtel comptait 18,755 volumes et qu'à fin 1950, il y en avait 66,375. Mlle Rosselet éprouve malgré tout une pudeur touchante à évoquer la question matérielle.

Pourtant une bibliothèque qui n'achète pas de nouveaux livres est rapidement menacée d'asphyxie. Pour assurer la vie, pour répondre aux exigences actuelles de la recherche, pour atteindre les buts qu'elle s'est fixés, la nouvelle directrice de la Bibliothèque de la ville voudrait faire comprendre qu'il est non seulement nécessaire de maintenir les crédits actuels, mais d'obtenir que l'appui assuré par le budget soit proportionné au développement de la bibliothèque. Autrement dit qu'il soit augmenté.

Il n'y a pas à rougir d'un tel vœu. S'agissant des choses de l'esprit, nos autorités sauront bien donner à une personne particulièrement compétente les moyens d'assumer les responsabilités qu'ils ont eu la clairvoyance de lui confier.

A. R.

PETITS ECHOS DES LETTRES ET DES ARTS

LES ARTS

★ On annonce la mort, à 89 ans, du peintre et écrivain bien connu Emile Beurmann. Le défunt était un admirateur enthousiaste de Böcklin et de Hodler et a été un des meilleurs portraitistes de la vieille garde. Il a écrit de vivants souvenirs sur la vie d'un peintre et a brossé maintes satires sur son temps et sur ses contemporains. Pendant de longues années, il a fonctionné comme expert dans des questions de décors et de costumes.

LES LETTRES

★ Nous avons publié, le 6 février, un article sur les cent ans d'existence de la régie fédérale des chevaux. Ce texte, que nous avions repris dans la « Suisse libérale », avait primitivement paru sous la plume de M. Louis Mauler dans le « Courrier du Val-de-Travers ». Il était largement inspiré de « Jamais plus », un bel ouvrage paru aux éditions cap. Roland de Weck, rédigé par l'écrivain Willy Prestre et illustré de dessins de A.-R. Bernard.
~~~

IMMEUBLES

Industriel cherche

TERRAIN A BATIR

pour villa, à Neuchâtel ou environs. Adresser offres écrites à V. A. 628 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à acheter à Chézard-Saint-Martin

TERRAIN A BATIR

en bordure de la route cantonale. Adresser offres écrites à T. R. 713 au bureau de la Feuille d'avis.

A LOUER

Nous offrons à louer avec promesse de vente, à PESEUX,

UNE MAISON familiale de cinq pièces tout confort

jardin, situation tranquille, vue étendue. Libre tout de suite pour l'acquéreur. Nécessaire pour traiter : 12.000 fr.

Tous renseignements à l'Agence romande immobilière, B. de Chambrier, place Purry 1, Neuchâtel, tél. 5 17 26.

CHAMBRES

A louer jolie chambre meublée, chauffée. Bellevaux 14.

PENSIONS

PENSION POUR JEUNES GENS

Mlle MONNARD

3, Beaux-Arts, Neuchâtel
Tél. 5 20 38
Prix modéré

Conversation française

Pensionnaires acceptés pour la table

DEM. A LOUER

Je cherche à Auvernier

GARAGE

disponible tout de suite. Adresser offres écrites à T. X. 677 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

Je cherche un bon

manœuvre

ou ouvrier bûcheron. Adresser offres écrites à P. O. 711 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche un

jeune homme

fort pour les travaux de la vigne. Bon salaire, nourri, logé. Offres à Vve A. Lavanchy, la Coudre.

Quotidien du canton de Neuchâtel engagerait un

STAGIAIRE

désireux d'être mis au courant de tous les travaux d'une rédaction et de se préparer à la profession de journaliste. Stage d'une année, modestement rémunéré.

La préférence sera donnée à un jeune homme ayant une bonne culture générale (éventuellement études universitaires).

Faire offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une photographie sous chiffres P. 1660 N., à Publicitas, Neuchâtel.

Charpentier-traceur

qualifié et énergique, est demandé. Emploi stable. Eventuellement appartement à disposition. — Faire offres à L. Beauverd, Yverdon.

MENUISIERS

sont demandés tout de suite.
Entreprise **BARBIERI frères, le Locle.** Tél. (039) 3 11 64.

Nous cherchons

quelques MÉCANICIENS qualifiés

tourneurs, fraiseurs et rectifieurs

Société anonyme Fritz Studer
Fabrique de machines
GLOCKENTHAL-THOUNE

...avec une pas de danger!...

Sa carrosserie monocoque, toute en acier, étant d'une parfaite étanchéité et son ingénieux système de climatisation est exempt de courants d'air.

Les multiples qualités de la 6 CV. «VW» ne se discutent plus!

Depuis Fr. **5350.–** + Icha
Y compris chauffage et dégivreur

Agences «VW», garages:

Avenches: Arthur Bailly
Bulle: F. Gremaud
Delémont: Le Tidle S.A.
Fribourg: des Alpes, A. Gendre
Genève: Ch. Hoffer & Fils
Grandsivaz/Payerne: L. Spicher
La Chaux-de-Fonds: H. Stich
Lausanne: de Montchoisi S.A. - Zahnd, Stade de Vidy - de l'Ouest, Jaquemet Frères
Martigny: Balma
Monthey: Moderne, G. Guillard
Moudon: O. Kormann
Neuchâtel: Patthey et Fils
Rolle: Sirca S.A.
Schmitten: M. Boschung
Sierre: A. Antille
Villeneuve: J. Moret
Yverdon: d'Yverdon S.A.

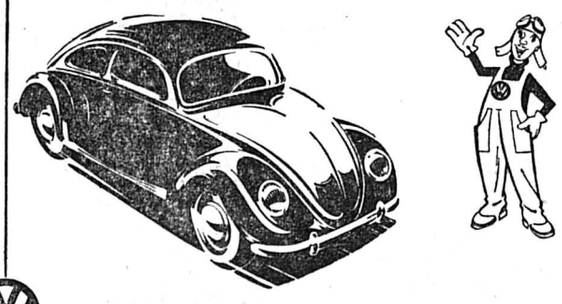

PAR TOUS LES TEMPS, SUR TOUS LES CHEMINS

Visiteur d'échappement

et de mise en marche, trouverait place stable et intéressante. Emploi régulier, belle situation. Entrée immédiate ou pour date à convenir. Faire offres détaillées sous chiffres F. M. 715 au bureau de la Feuille d'avis.

Clinique cherche gentille jeune fille en qualité de

femme de chambre

Place stable. Faire offres avec références sous chiffres P 10184 N à Publicitas S. A., Neuchâtel.

Nous cherchons pour

JEUNE FILLE

zuricoise, 17 ans, bien élevée (Ecole de commerce supérieure), pension de premier ordre, avec chambre ensoleillée, dans famille cultivée et sérieuse de langue française, à partir du 10 avril, à Neuchâtel ou très proches environs, de préférence dans famille ne prenant qu'une ou deux pensionnaires. Vie de famille exigée. Faire offres d'urgence sous chiffres B. N. 717 au bureau de la Feuille d'avis.

Nous cherchons, pour tout de suite,

dame ou demoiselle

ayant les aptitudes pour l'entretien du ménage et de la cuisine. Demander l'adresse du No 672 au bureau de la Feuille d'avis.

Peintre-gypseur

qualifié, sachant travailler seul, trouverait place stable et bien rétribuée. Offre intéressante pour ouvrier sérieux désirant changer de situation. — Adresser offres écrites à S. A. 688 au bureau de la Feuille d'avis.

Gains accessoires

Courtiers dépositaires sont demandés dans chaque ville de Suisse romande pour l'organisation d'un service de vente (journal et livres). Gain important pour personne aimant les livres et s'intéressant au mouvement littéraire. — Ecrire sous chiffres P 1674 N à Publicitas, Neuchâtel.

On cherche une

personne

indépendante, sachant cuisiner, pour un ménage de quatre personnes. On désire une jeune fille sérieuse, travailleuse et propre. Vie de famille assurée. Adresser offres écrites à H. P. 716 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE

hors des écoles trouverait place d'aide dans ménage avec enfant. Mme Studer-Ambiel, salon de coiffure, Recherswil (Soleure). Tél. 4 78 43.

Sommelière

connaissant bien le service et les deux langues, est demandée. Tél. 5 14 72.

DEMANDES D'EMPLOIS

TECHNICIEN 1RE FORCE

génie civil, construction et revêtement de routes, 37 ans, au courant des travaux de bureau et chantier, calculations, etc., cherche place stable dans entreprise (éventuellement bâtiment). Références. Entrée à convenir.

Adresser les offres sous chiffres P. 40.322 F., à Publicitas, Fribourg.

Demoiselle cultivée

cherche occupation partielle auprès de personne sédentaire (lecture, conversation, correspondance). Adresser offres écrites à M. A. 636 au bureau de la Feuille d'avis.

Sommelière

habile et présentant bien, 21 ans, cherche place dans bon restaurant ou tea-room à Neuchâtel ou environs. Entrée immédiate. Certificats à disposition. Adresser offres écrites à C. M. 710 au bureau de la Feuille d'avis.

URGENT

Dame de toute confiance cherche occupation dans magasin ou travail propre à domicile.

Offres sous chiffres P 1667 N à Publicitas, Neuchâtel.

JEUNE FEMME, dans la trentaine, affectueuse, cherche place auprès d'un monsieur seul, de 40 à 50 ans, pour lui faire le ménage. Adresser offres écrites avec photographie qui sera rendue à X. B. 714 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille de 16 ans, sachant le français et l'allemand, cherche place, pour mai ou juin, dans

MAGASIN

de préférence dans mercerie ou papeterie. Chambre et pension désirées.

Adresser offres écrites à A. B. 708 au bureau de la Feuille d'avis.

PREMIÈRE COIFFEUSE

excellents certificats **cherche emploi** à Neuchâtel ou dans la région. Adresser offres écrites à G. B. 712 au bureau de la Feuille d'avis.

APPRENTISSAGES

Nous cherchons pour le 1er avril

apprenties vendeuses

jeunes filles sortant des écoles ayant suivi l'école secondaire. Apprentissage régulier sous le contrôle de l'Etat. Durée : deux ans. Rétribution: 1re année: Fr. 80.— ; 2me année Fr. 120.— par mois. Se présenter le matin, munies de tous les bulletins et témoignages scolaires, à la direction des Grands magasins «Aux Armourins», Neuchâtel.

On cherche une

APPRENTIE DE BUREAU

dans administration de la place. Faire offres avec photographie et livrets scolaires, sous chiffres W. O. 641 au bureau de la Feuille d'avis.

A VENDRE

Caisses à vin de 50 et 60 litres

et bouteilles, à vendre par Fred. Meier-Charles, vins, à la Coudre. Prix réduit. Echange contre Neuchâtel 1950 possible.

Légumes

en boîtes
pois
haricots
pois et carottes
toutes les qualités
mi-fins
fins
très fins
extra-fins
des gourmets
Bonne ménagère
depuis les
pois moyens
Stalden
récolte 1950, au
prix anormal de
Fr. **—.95** la boîte
de 1 litre

Zimmermann S.A.
— cent onzième année

Moyennant un payement de

Fr. 5.-

par semaine, je vous livre un TAPIS pure laine ou une DESCENTE DE LIT. Qualité lourde Demandez tout de suite des échantillons. Pas de magasin. Envois dans toute la Suisse.

G. Santi, ZURICH
Claridenstrasse 25
Tél. 25 40 61

A vendre deux

automobiles

conduite intérieure, 1939 et 1947, 10 CV, belles occasions à bon marché.

S'adresser à case postale 4855 à Neuchâtel 6.

CHÂTENAY 1950

une réussite !

Arrivage régulier de

POULETS

DANOIS
de fr. **3.—**
à fr. **3.20** le ½ kg.
au magasin
LEHNHERR
FRÈRES

A vendre, un

jeu de football

en parfait état, bas prix. S'adresser à Emile Lebet, Buttes (Neuchâtel).

Tous les jours

palée bondelle filet

au magasin
LEHNHERR
FRÈRES

A vendre un

manteau d'officier

drap anglais, excellent état. — Prix intéressant. Taille moyenne. Renseignements au (038) 7 62 05

A vendre, superbe occasion, un

buffet de service combiné

neuf, heimatstyle. S'adresser : ébéniste R. Racheter, Vauseyon.

Machine à écrire

de bureau à vendre. Belle occasion. Bas prix.

Demander l'adresse du No 707 au bureau de la Feuille d'avis.

Un excellent sirop contre

REFROIDISSEMENT FIÈVRE TOUX BRONCHITE

Demandez à votre pharmacien un flacon de

Sirop du Grand-Hôpital

Mode d'emploi sur chaque flacon
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES
Formule de feu le Dr P. Hulliger, médecin-spécialiste, à Neuchâtel

Un saucisson une saucisse au foie

garantis pur porc s'achètent à
l'« Armailli »
HOPITAL 10

Œufs du pays —.28 la pièce

Magasins Meier S. A.

LES BONNES TOMMES VAUDOISES
H. Maire, rue Fleury 16

Machines à coudre

réparations toutes marques. Adrien Clottu, Chavannes 3, tél. 5 13 51.

Baisse de prix à Fr. -.32 des œufs du jour
ZIMMERMANN S.A.

Studio complet

se composant de : un divan avec coffre à literie, deux fauteuils, un bureau «Diplomat», le tout livré franco domicile, icha compris, Fr. 796.—.

AMEUBLEMENTS FANTI & Cie
Grande-rue 34-36, tél. 9 22 21, COUVET.

Pendant le mois de février

vous pouvez voir au bas de la rue du Château quelques-uns des articles que vous offre le

STOCK U. S. A.

vêtements garantis imperméables, manteaux, windjacks, équipements pour motocyclistes, chemises, chapeaux. Tout à très bas prix.

Se recommande : **B. SCHUPBACH**
Les Saars 50 Tél. 5 57 50 Neuchâtel

L'article réclame des magasins Meier

Miel étranger la boîte de 1 kg. **Fr. 3.90**
La boîte de 500 gr. **Fr. 2.10**
Timbres d'escompte 5 % compris

DEM. A ACHETER

Je désire acheter

patins vissés

No des chaussures 32-33. Ecrire à case postale 96 Neuchâtel 1 ou téléphoner pendant les repas No 5 49 37.

J'achète vieux bijoux or et argent

P. Matthey
ORFÈVRERIE HORLOGERIE BIJOUTERIE
RUE DU SEYON 5

REMERCIEMENTS

Profondément touchée de toute la sympathie qui lui a été témoignée durant ces jours de cruelle séparation, la famille de

Madame Marie WALTHER
née PAUCHARD

exprime sa gratitude émue à toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages et leurs envois de fleurs, l'ont entourée dans les heures douloureuses qu'elle vient de traverser.

Berne et Gelterkinden, le 12 février 1950.

FEUILLETON de la «Feuille d'avis de Neuchâtel»

Le fantôme du désir

GRAND ROMAN DE RÊVE ET D'AMOUR

par **Lilo DAMERT**

13

Martin releva la tête. C'était une voix qu'il n'avait jamais entendue, c'était une femme qu'il n'avait jamais vue... Il n'avait plus le même désir de la revoir.

— Vous n'êtes pas la vie. Vous êtes la mort, dit-il.

Elle le vit se détourner et elle se rendit compte qu'il allait partir. La crainte d'une défaite la secoua comme une gifle et elle sauta jusqu'à la porte, lui barrant le chemin.

— Ah ! non, tu ne vas pas partir comme cela, siffla-t-elle. Nous sommes tous les deux dans le coup. Tu as tué quelqu'un, mon ami. Tu ne t'en tireras pas comme ça...

Mais sans doute ne l'entendit-il même pas, il la repoussa de côté, avec cette aisance de l'homme fort ignorant sa puissance, et il sortit. Pendant un instant, elle demeura immobile, le cœur submergé de haine. Puis elle alla au téléphone.

Il marcha dans les rues, sans but, avec le seul sentiment que tout chemin l'éloignait d'elle. La grande ville remuait dans son sommeil ; c'était la première heure de l'aube, où l'homme se sent glacé et proche de la mort. Un ivrogne l'arrêta, décidé à lui expliquer la vie. Martin l'écarta.

— Clochard ! grommela l'ivrogne.

Plus rien ne restait. L'idole était détruite ; son sourire une grimace, son souvenir une affreuse moquerie et Fabia, qui l'avait aimé, qui l'avait sauvé, avait failli mourir de ses mains.

Tout ce qu'avait été Fabia lui revint à la mémoire. La symphonie qu'ils avaient écoutée ensemble, cachés dans la foule immense de cette salle de concert, cette musique qui l'avait tant rapproché d'elle que, pour la première fois, il avait pu lui parler. Toutes les grandes routes à travers le pays qui avaient résonné de son rire joyeux ; la chaude nuit du Missouri, près de l'étang où il l'avait embrassée... et encore le masque blanc de son visage, mais merveilleusement proche, parce qu'elle était vivante.

Fabia se réfugia derrière ses bagages comme derrière un rempart. L'homme qui venait de rentrer était celui qui avait tenté de la tuer quelques heures auparavant, et elle était encore trop bouleversée pour s'étonner qu'il eût l'audace de revenir. Sa voix était glaciale lorsqu'elle dit :

— Il n'est plus question de discuter. Mon avion part dans une demi-heure. Je vais demander le divorce.

Il sourit avec un soupir de bonheur, il s'avança vers elle.

Fabia se raidit. Cependant, toute sa dignité rebelle ne pouvait l'empêcher d'entendre sa voix ni les mots tendres qu'il prononçait. C'étaient les paroles d'un homme enfin sorti d'un cauchemar dans lequel la femme qu'il aimait serait morte et qui éprouvait le besoin de s'assurer que rien de tout cela n'était vrai. Elle l'écouta dans un silence rigide. Les phrases semblaient venir de très loin ; s'agissait-il de passé ou d'avenir ? Elle n'aurait su le dire, car entre elle et ces mots, il y avait toute la terreur de la nuit.

Une sirène de police hulula au loin, se rapprocha, puis s'arrêta d'un coup. Fabia tressaillit, les nerfs à fleur de peau, prise soudainement d'un immense désir de fuite.

« Elle pouvait s'en aller, bien sûr, disait la voix de Martin, mais elle ne trouverait dans le départ aucun remède. Où elle irait, il serait toujours là, l'aimant, l'adorant, jusqu'au moment où il l'aurait enfin reconquise. »

Quelqu'un frappa à la porte. C'était la femme de chambre, les yeux grands ouverts de surprise, précédant un agent maussade, qui les regardait avec suspicion.

— M. Arland ?

Martin fit signe que oui.

— Sergent Mac Cain. Nous avons appris que votre femme a été assassinée, dit-il.

Ses yeux tenaient déjà Martin comme des menottes.

Fabia laissa échapper un soupir qui tenait à la fois d'un sanglot et d'un petit rire nerveux.

— Voyons, c'est ridicule, sergent. Je suis Mme Arland.

Le policeman se retourna et l'inspecta.

Fabia eut l'impression qu'il allait lui demander si elle était sûre de ce qu'elle avançait.

— Je vois, dit-il.

Ses yeux firent l'inventaire de la pièce.

— Vous déménagez ? demanda-t-il après mûre réflexion.

Il paraissait perplexe.

Martin se raidit.

— Ma femme et moi partons en voyage.

L'agent fronça les sourcils, hocha la tête et jeta un rapide coup d'œil sur les papiers que Fabia lui tendait calmement.

— Je vois, répéta-t-il, et sa déception le rendait plus désagréable qu'il n'en avait sans doute l'intention ; c'est bien... Excusez-moi...

Il haussa les épaules :

— Ce sont des choses qui arrivent...

— Pouvez-vous nous dire qui vous a donné cette curieuse information ? demanda brusquement Fabia.

L'agent se retourna, déjà sur le point de partir.

— A vrai dire, il s'agit d'une dénonciation anonyme, dit-il, plus à l'aise. Nous savons naturellement d'où ça vient. Jamais entendu parler d'une certaine demoiselle Merrill ?

— Je ne crois pas, dit négligemment Fabia en regardant Martin qui secoua négativement la tête.

L'agent haussa une fois de plus les épaules :

— Il y a des tas de folles dans cette ville. Ça arrive tous les jours... Eh ! ben...

Ils étaient seuls. Au dehors, une voiture démarra. Martin se tenait tranquille, ses doigts jouant distraitement avec le manteau de Fabia posé sur une chaise.

— Les rêves sont des choses mortes, dit-il lentement. Jamais plus je ne rêverai.

Elle le regarda avec étonnement et aperçut combien son visage avait changé. Sur ses traits apparaissait une force passionnée et neuve, comme si brusquement ils avaient été débarrassés d'un vernis opaque. C'était son vrai visage, le visage qu'elle avait deviné et aimé le premier jour — peut-être parce qu'elle avait su instinctivement qu'elle pouvait le ranimer.

Dans le petit parc, de l'autre côté de la rue, quelques oiseaux se réveillèrent. Martin parla du pays lointain où il allait partir, de la petite maison qu'il construirait au bord de la brousse. Il y aurait un studio pour elle...

— Vous rêverez toujours, Martin, dit Fabia ; un homme qui construit des cités dans les jungles est un rêveur.

Il lut dans ses yeux la promesse de son sourire.

— Vous devriez toujours avoir le nez un peu brillant, dit-il. Vous êtes bien jolie comme ça.

FIN

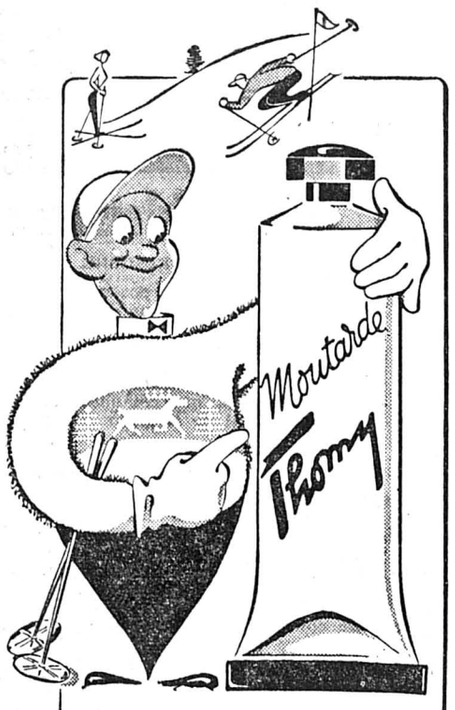

L'As des as...

s'impose uniquement par ses performances. Par exemple **Thomy**, la moutarde à la saveur inimitable, apparut sur le marché il y a des années et affirma d'emblée sa supériorité — pour hier, pour aujourd'hui ... et pour demain !

Chacun connaît la

Moutarde Thomy

NOUS METTONS EN VENTE DES CENTAINES DE

COUPONS

provenant des fins de pièces de nos rayons de

LAINAGE pour vos jupes, jaquettes, robes d'enfants, etc.
SOIERIE pour blouses, doublures, petites robes, etc.
COTONNE pour petits tabliers, tabliers de cuisine, etc.
RIDEAUX garnitures, brise-bise, petits rideaux, etc.

à des prix très avantageux

Une visite à nos rayons vous convaincra de nos avantages

La Nouveauté s.a. AU LOUVRE NEUCHATEL

Pour vous prémunir contre la grippe

FORMITROL Comme précaution, sucez-en une pastille toutes les deux heures.

FORMITROL Contient de la formaldéhide. Entrave l'action des microbes qui pénètrent dans les voies respiratoires.

FORMITROL Tube de 30 pastilles à 1 fr. 55

Formitrol „Wander"

F25

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE
Grande salle des conférences
MARDI 13 FÉVRIER 1951, à 20 heures

5me CONCERT D'ABONNEMENT

avec le concours du

QUATUOR SCHNEIDERHAN, DE VIENNE

Wolfgang SCHNEIDERHAN, 1er violon
Otto STRASSER, 2me violon
Rudolf STRENG, alto
Richard KROTSCHAK, violoncelle

Quatuors de Mozart, Beethoven et Schumann

Location à l'agence « AU MÉNESTREL » et à l'entrée.

N. B. – Pas de répétition l'après-midi

ATTENTION !... actuellement

Je fais des **retournages,** à prix avantageux.

10.– de rabais sur un RETOURNAGE jusqu'au **28** février

Manteau d'hiver, mi-saison (65.—) **55.–** (homme et gabardine dame)

Complet (75.—) **65.–** Costume dame (69.—) **59.–**

Profitez... Ils vous seront rendus comme neufs par le tailleur de la **CLINIQUE D'HABITS**

Immeuble chaussures Royal (Neuchâtel) - Tél. 5 41 23

Profitez par la même occasion, d'apporter vos habits à remettre en état, soit: bas de pantalons, poches, doublage, retournage de col, bas de manches, stoppages, etc. et d'y faire un **nettoyage à sec** qui évite toutes déformations. Nettoyage chimique (dépôt).

POUR VÊTEMENTS NEUFS une magnifique collection de tissus en tous genres est à votre disposition. **Prix très intéressants.**

TRANSFORMATIONS et remise à votre taille d'un vêtement échu par héritage.

PITTELOUD, tailleur

Pour l'achat
Pour l'échange
Pour la réparation d'un vélo
adressez-vous à
M. BORNAND
POTEAUX 4

Pensionnat de jeunes filles « TANNECK »
GELTERKINDEN (Bâle-Campagne)
Etude approfondie des langues allemande, anglaise. Commerce. Piano. Sport. Climat fortifiant. Prix modérés. Etablissement reconnu par l'Etat.
Prospectus par M. et Mme LENK.

VILLAS
WEEK-END
IMMEUBLES
TRANSFORMATIONS

ACTIVIA
Tél. 5 51 68

Si vous donnez un vêtement au nettoyage chimique
et que vous le recevez en retour avec des coutures ouvertes, des doublures décousues, des boutons qui manquent, des bas de manches et de pantalons en mauvais état, cela ne fait pas votre affaire

Vous préférez certainement
recevoir en retour un vêtement en parfait état « prêt à porter ».

Vos vêtements défraîchis seront de nouveau comme neufs
si vous nous les apportez à nettoyer chimiquement, à teindre. Vous profitez en même temps de

Notre service de réparations
qui répare — nettoie — repasse — transforme — vérifie — stoppe — rafraîchit tous vos habits.

Une seule adresse :

Haesler SERVICE-RÉPARATIONS

TERREAUX 7, 1er étage (ascenseur)
Dépôt-VAL-SERVICE
Lavage chimique et teinturerie ultra-moderne et ultra-rapide en 3 jours

---

CINÉMA DE LA COTE, PESEUX
MARDI 13 FÉVRIER, à 20 h. 30

SUR SCÈNE Deux heures avec la grande vedette du disque et de la radio,

PIERRE DUDAN

Ses anciens et ses nouveaux succès
Ses histoires de Oin-Oin

La location est ouverte. Prix des places : Fr. 2.—, 2.50, 3.—
Tél. 8 19 19 et 6 35 62

ACTIVIA

Pour toutes vos **constructions transformations** demandez

J.-L. BOTTINI
Architecte
Neuchâtel
Tél. (038) 5 51 68
qui vous soumettra les plus beaux projets

COBEMA S.A. Neuchâtel
Temple-Neuf 4 - Téléphone 5 56 88
CONSTRUCTION
Villas et maisons locatives
Transformations - Réparations - Façades
DEVIS SANS ENGAGEMENT

Au Café-Restaurant des Halles
pas d'orchestre sensationnel mais un as comme chef de cuisine

---

Fr. 1000.–
sont demandés par personne solvable. Bon intérêt. Adresser offres écrites à E. P. 709 au bureau de la Feuille d'avis.

Le spécialiste de la radio

Radio Mélody 5 51 22
L. Pomey Flandres 2 Neuchâtel
Réparation - Location - Vente
Echange de tout appareil
Se rend régulièrement dans votre région

Stoppage artistique

Stoppage invisible
sur tous vêtements, habits militaires, couvertures de laine et nappages. Livraison dans les 24 heures.
Mme LEIBUNDGUT
Temple-Neuf 22 (Place des Armourins) NEUCHATEL. Tél. 5 43 78
Expéditions à l'extérieur

GÉNÉRALES DE ZOFINGUE

ATLAS-HOTEL

comédie en trois actes d'Armand Salacrou
et la monture traditionnelle

Les aventures de Bibi Fric-Fortin

Au Théâtre de Neuchâtel
LES MARDI 13 ET VENDREDI 16 FÉVRIER, à 20 h. 15

Après la seconde représentation, bal à Beau-Rivage
Location « Au Ménestrel » et à l'entrée
Tramways 1, 2, 3, 5, 7, 8 à la sortie

Mardi 13 février, à 20 h. 15
au Grand Auditoire du collège des Terreaux
sous les auspices de la Société coopérative de consommation de Neuchâtel et environs

CONFÉRENCE PUBLIQUE ET GRATUITE

Sujet :

L'hygiène du lait

1re partie : **« L'effort du producteur »**
Dr J. Stähli, vétérinaire cantonal

2me partie : **« Du producteur au consommateur »**
(soins à observer), Dr A. Wenger, médecin

Présentation de films suggestifs et discussion libre.

L'ENTREPRISE
François PAGANI & fils
se recommande pour tous travaux de bâtiment, terrassement, maçonnerie, faïence, carrelage.
Ecluse 33 Tél. 5 48 02

Vélos
Une maison sérieuse
Pour l'entretien de vos bicyclettes
Vente - Achat - Réparations
G. CORDEY
Place Purry 9 - Ecluse 29 - Tél 5 34 27

Tous les jours filets de perches frais au magasin **LEHNHERR** FRÈRES

André PERRET
Opticien
Epancheurs 9
NEUCHATEL
Nouvelle organisation
Service rapide
Personnel expérimenté

Mesdames
« Vite et bien »
lave vos salopettes fr. 2.— la paire
cherche et livre à domicile. Téléphone provisoire: 5 52 73

Baux à loyer
S'adresser au bureau du journal

---

le **5** à **7** au nouveau
Bar de l'Escale

Vermouth « Werenfels »

Cercle de la Voile de Neuchâtel
Mardi 13 février 1951, à 20 h. 30, à l'Aula de l'Université

LA MARINE SUISSE

Origine de la barque
Les flottes de guerre du Léman
Contributions de la science suisse aux progrès de la marine
L'industrie suisse au service de la marine
Navigation maritime et fluviale

CONFÉRENCE PUBLIQUE ET GRATUITE
avec projections
de M. Louis-E. FAVRE (de Genève)

AUTO-ÉCOLE
AUTO-ÉCOLE R. KESSLER
Pratique — Théorie
Neuchâtel - Orangerie 4 - Tél. 5 44 42
Saint-Blaise - Garage Virchaux & Choux

Le menuisier
MENUISERIE
JAMES SYDLER
travaux de bâtiments
Tél. 5 41 68
ATELIER: Crêt-Taconnet 44. DOMICILE: Parcs 6 a

L'IMPRIMERIE CENTRALE
6, rue du Concert, à Neuchâtel
tient à la disposition des familles en deuil un grand choix de
cartes de remerciement
Elle est prête à exécuter les commandes avec soin et dans le plus bref délai

---

CUISINIÈRES

trois feux, un four
à GAZ, depuis **12.—** par mois
deux feux, un four
à BOIS, depuis **18.—** par mois
électrique, trois plaques, un four
depuis **20.—** par mois

J. GROUX appareils de cuisson
5 13 61 Agent « Le Rêve » Bassin 6

La nouvelle **« Chrysler-Plymouth » 1951**
14 CV. - 12 litres aux 100 km.
est livrable tout de suite

Agence pour Neuchâtel et les districts du Bas :
GARAGE VIRCHAUX et CHOUX
SAINT-BLAISE — Téléphone 7 51 33
(Ecole de conduite par M. Roger Kessler)

LA VIE NATIONALE

LA MACHINE À FAIRE LES LOIS EN PLEINE ACTIVITÉ

Les gouvernements cantonaux et les grandes associations économiques sont consultés sur deux importants projets législatifs

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Vendredi matin, le département fédéral de l'économie publique a fait parvenir aux gouvernements cantonaux en même temps qu'aux grandes associations économiques et professionnelles deux projets de lois élaborés par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Il s'agit de textes fort importants qui doivent, d'une part, compléter et simplifier la législation sur le travail, d'autre part, donner forme durable à des dispositions appliquées depuis plusieurs années déjà, mais temporairement.

Le premier de ces projets portera le titre officiel de loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, les transports et les branches économiques similaires, qui se réduira communément à ces quatre mots: Loi sur le travail.

Il s'agit, en somme, d'étendre à l'ensemble — ou peu s'en faut — des ouvriers et employés les dispositions qui, depuis 1877, ne protègent que les ouvriers de fabrique.

L'idée n'est pas nouvelle ; elle a bien 75 ans d'âge. Mais, dans notre démocratie, les grandes idées ont parfois de courtes jambes et les vastes projets demandent du temps pour mûrir.

En 1908, par un vote du peuple et des Etats, la Confédération a reçu pouvoir d'édicter des prescriptions en faveur des travailleurs non soumis à la loi sur les fabriques. A l'époque, on a commencé par établir un programme législatif, c'est-à-dire qu'on a fixé l'ordre des différentes lois qui seraient promulguées en vertu du nouvel article constitutionnel. Ce programme prévoyait une loi sur la formation professionnelle, une seconde sur la concurrence déloyale, une troisième enfin sur le travail dans le commerce et l'artisanat.

Les deux premières sont maintenant en vigueur. Quant à la troisième, elle fut deux fois déjà mise en chantier, dès 1931, mais ni dans un cas ni dans l'autre, elle ne franchit le cap des consultations préliminaires. On ne perdit pas courage ; une nouvelle commission, formée d'hommes politiques, de jurisconsultes, de représentants des associations patronales et ouvrières, se remit au travail et prépara le projet qui vient de voir le jour.

~~~

Les auteurs de ce texte se sont inspirés des principes suivants :

L'Etat ne doit légiférer que pour faire respecter, dans l'intérêt général, certaines conditions minima sur lesquelles les intéressés n'ont pu parvenir à s'entendre.

Si la nouvelle loi doit marquer un progrès social, on veillera toutefois qu'elle n'impose pas des charges trop lourdes, en particulier aux petites entreprises.

Il faudra trouver une réglementation souple, qui tienne compte des différences profondes entre les différents genres d'entreprises auxquelles la loi s'appliquera comme aussi des conditions particulières qui varient d'une région à l'autre. De même, on prendra en considération la structure fédérative du pays et la nécessité de faciliter les relations entre employeurs et ouvriers, entre associations professionnelles et pouvoirs publics.

On prendra garde enfin de ne point décourager l'initiative individuelle ni d'amoindrir le sens des responsabilités personnelles.

~~~

Voilà, certes, d'excellents principes. Il n'empêche que le projet de loi ouvre à l'intervention de l'Etat de très vastes domaines, puisque les dispositions prévues s'appliqueront à tous les « secteurs » de l'activité professionnelle, sauf à l'agriculture, à la sylviculture et au service de maison.

Sans doute, s'efforcera-t-on d'assurer la souplesse dont on proclame la nécessité en laissant aux cantons les plus larges attributions possibles, en particulier le droit de régler la durée du travail et du repos pour certaines catégories d'entreprises.

Comme par le passé aussi, les associations professionnelles auront la faculté de régler par des conventions collectives les conditions de travail et certains rapports entre patrons et ouvriers.

Pour l'essentiel toutefois, ce seront de nouveaux pouvoirs, et fort étendus, qui seront confiés à la Confédération, puisque le projet prévoit, entre autres dispositions, celles qui obligent toutes les entreprises du commerce et de l'artisanat à assurer leur personnel contre les accidents. Il est vrai que cette assurance peut être prise auprès de compagnies privées.

Les autres dispositions importantes concernent la durée du travail et le repos hebdomadaire, les mesures d'hygiène et la prévention des accidents, la protection des jeunes gens et des femmes, la procédure pour le règlement des conflits collectifs.

A ce bref énoncé, on constatera que les auteurs du projet ont tenté ici un effort d'unification. Non seulement le projet présenté remplacerait, ou plutôt engloberait l'actuelle loi sur les fabriques, mais encore il abrogerait plusieurs autres lois, par exemple la loi sur le repos hebdomadaire, la loi sur l'emploi des jeunes gens et des femmes dans les arts et métiers, la loi sur l'âge minimum des travailleurs, ainsi que de nombreuses prescriptions cantonales.

~~~

Que va-t-il maintenant se passer ? Les gouvernements des cantons et les associations consultées ont six mois pour donner leur avis et faire connaître leurs observations. Si cette consultation est positive, le département de l'économie publique pourra faire établir un projet définitif et faire approuver, par le Conseil fédéral, le texte d'un message aux Chambres. Il y aurait ensuite les débats parlementaires, qui prendraient probablement plus d'un an, puis le délai référendaire, éventuellement le vote du peuple et des cantons. Si ce vote est favorable, il faudra encore préparer les ordonnances d'exécution et donner aux cantons le temps d'adapter leur législation aux dispositions nouvelles.

Tout compte fait et en mettant les choses au mieux, la loi sur le travail ne pourra guère entrer en vigueur avant 1956. C'est dire que nous aurons encore l'occasion d'en parler.

~~~

Quant au projet de loi sur les contrats collectifs, plus exactement sur le pouvoir accordé aux autorités de les déclarer d'application générale, elle doit sanctionner les expériences faites depuis 1941, mais sur la base d'arrêtés fédéraux de durée limitée, dont le dernier, voté en 1949, perd sa validité à la fin de cette année.

Il ne sera pas possible, d'ici là, de mettre en vigueur la loi projetée. Les Chambres seront donc saisies d'une nouvelle demande de prorogation.

On gagnera ainsi le temps nécessaire à préparer un texte durable fondé sur l'article 34ter de la constitution, approuvé en juillet 1947.

La loi différera des arrêtés temporaires en ce sens qu'elle s'efforcera d'assurer un contrôle plus efficace de la manière dont sont appliquées les décisions administratives qui permettent d'étendre même aux dissidents — donc à des non-contractants — les dispositions du contrat collectif de travail.

Toutefois, la réglementation imposée par la décision administrative doit conserver un caractère de droit privé. Cela signifie que l'Etat n'entend pas intervenir par la menace de sanctions pénales contre d'éventuelles infractions, mais qu'il assure aux personnes liées par la convention et aux parties contractantes les moyens de faire valoir leurs droits, s'ils s'estiment lésés, par les voies de la procédure civile.

En outre, il faut adapter la législation à une évolution sensible depuis quelques années qui tend à soumettre au contrat collectif de travail un domaine toujours plus vaste. Cela pose divers problèmes d'ordre juridique dont il sera assez tôt de parler lorsqu'on connaîtra l'accueil que les associations consultées ont réservé à l'avant-projet.

G. P.

Un grand Fribourgeois n'est plus

La mort de l'abbé Bovet

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Comme Vaud et Genève qui ont pleuré récemment le départ de Gustave Doret et de Jaques-Dalcroze, le pays fribourgeois vient donc de perdre son chantre vénéré. A trois reprises, c'est d'ailleurs la Suisse romande tout entière qui a été en deuil. Tout ce qui touche à la musique populaire, dans nos cantons, a si profondément subi la bienfaisante influence de ces trois compositeurs...

Ce qui caractérisait l'abbé, puis le chanoine Bovet, c'était sa jovialité et sa bienveillance. On admirait aussi son extraordinaire vitalité et sa jeunesse de caractère. Déjà au moment où il faisait ses études, ce fils de paysan revenait dans sa Gruyère natale, dirigeait des chorales et composait ses premières mélodies.

Puis ce fut, pendant quarante-cinq ans, une riche carrière de pédagogue. Y a-t-il beaucoup de plus belles missions que celle d'apprendre à chanter à des générations de normaliens, à donner du gosier et de la joie de vivre à des volées de « pinsons » ?

Le chanoine Bovet, qui a si bien servi une cause pacifique, entre aujourd'hui dans la légende. Quand on entonnera à pleine voix un air bien de chez nous, on pensera désormais avec émotion à celui qu'aucun des honneurs civils, religieux ou universitaires qui lui avaient été décernés n'avait privé d'une parcelle de sa simplicité humaine et débonnaire.

Le nouveau Conseil d'Etat tessinois. — BELLINZONE, 11. Selon les résultats provisoires des élections cantonales tessinoises, le nouveau Conseil d'Etat se composerait, comme le sortant, de deux radicaux, deux conservateurs et d'un socialiste.

Les partis ont obtenu : radical 17,775 voix, conservateurs 15,531 et socialistes 5530. Les vieux conservateurs et les paysans ont recueilli 1285 voix. Les résultats de 10 communes manquent encore.

Election du Conseil d'Etat saint-gallois. — SAINT-GALL, 12. L'élection du Conseil d'Etat saint-gallois a eu lieu dimanche. La liste commune des conservateurs, des radicaux et des socialistes, a triomphé sur toute la ligne.

La majorité absolue étant de 25,671 voix, ont été élus : MM. Adolphe Rœmer, radical, ancien 46,542 voix ; Joseph Riedener, conservateur, ancien, 47,443 ; Albert Gemperli, conservateur, ancien, 47,287 ; Paul Muller, conservateur, ancien, 48,185 ; Simon Frick, radical, ancien, 48,488 ; Walter Clavadetscher, maître d'agriculture, Rheineck, radical, nouveau, 32,984, et Mathias Eggenberger, conseiller national, Henau, socialiste, nouveau, 47,896.

Vers l'augmentation des taxes postales

Le Conseil fédéral fera connaître son projet cette semaine encore

Notre correspondant de Berne nous téléphone :

Cette semaine encore, probablement mercredi, le Conseil fédéral publiera son projet portant revision de la loi sur les postes.

Selon des informations recueillies à Berne, le projet prévoit une augmentation des taxes postales, toutefois dans une proportion moindre que celle à laquelle on avait songé tout d'abord.

C'est ainsi que le port d'une carte en service suisse serait de 15 centimes au lieu de 10 actuellement et celui d'une lettre de 25 centimes au lieu de 20. En revanche, le droit à la franchise serait très sensiblement réduit et ne subsisterait plus guère que pour les militaires.

Avant de présenter ses propositions, l'administration avait consulté les grandes associations économiques et syndicales qui furent unanimes à se prononcer contre la franchise de port telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui et qui donna lieu à des abus signalés lors d'une récente session des Chambres fédérales.

Précisons que les nouvelles dispositions, puisqu'elles modifient une loi, seront soumises au referendum après avoir été votées par le parlement. G. P.

Le nouveau statut des transports

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le nouveau statut des transports automobiles prolonge donc l'ancienne réglementation en l'assouplissant ou en la corrigeant sur la base des expériences réalisées au cours de ces dix dernières années. Il n'a, de plus, qu'une portée de trois ans, ce qui permettra de le modifier encore au bout de ce laps de temps dans le sens, probablement, d'une plus grande coordination des transports rail - route.

Comme l'a déclaré M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, cette manière de faire correspond parfaitement bien aux us et coutumes de notre pays. Nous en sommes encore, dans ce domaine, à la phase expérimentale et il est sage, par conséquent, de procéder par étapes, car on peut ainsi mieux tenir compte de tous les éléments qui n'apparaissent qu'en pratique et corriger peu à peu les dispositions qui se révèlent insuffisantes.

La réglementation des transports routiers ne va, certes, pas sans restreindre la liberté individuelle des intéressés. Mais ces restrictions, consenties d'ailleurs par les transporteurs eux-mêmes, ne sont-elles pas préférables au désordre sinon à l'anarchie ?

J. H.

Des villages du haut Tessin menacés par les avalanches

BELLINZONE, 11. — Au cours de l'après-midi de dimanche, une avalanche est tombée à Someo, mais s'est arrêtée au centre du village sans causer de dégâts. Quelques maisons ont toutefois été évacuées par précaution.

A Airolo, où il neige sans relâche, la situation est de nouveau sérieuse. Des mesures de sécurité ont été prises par les autorités et certaines évacuations ont été ordonnées. Des soldats ont en outre été mobilisés.

D'autre part, dans le Val Bedretto et au-dessus de Quinti, la situation est également menaçante.

Découverte du corps d'un guide de Pontresina

ZERNEZ, 11. — La seconde colonne de secours du Club alpin suisse, section de l'Engadine, a retrouvé par un temps très mauvais et par une tempête violente, le cadavre de Johannes Goette, guide de Pontresina, enseveli sous une avalanche.

Trois mètres de neige dans le Val Bedretto

AIROLO, 11. — D'après les dernières informations, la neige atteint une hauteur de trois mètres dans les villages du Val Bedretto. La neige est de nouveau tombée la nuit dernière, de sorte que la nouvelle couche atteint par endroits un mètre, ce qui crée de nouveaux dangers d'avalanches. Toutes les communications avec les villages du Val Bedretto sont coupées. Plusieurs maisons ont été évacuées sur l'ordre des autorités.

Le canton de Vaud demande 6,5 millions pour ses routes

Le gouvernement du canton de Vaud a soumis au Grand Conseil une demande de crédit de l'ordre de 6,5 millions de francs pour la construction de routes à grand trafic Lausanne - Saint-Maurice, Lausanne - Genève et Lausanne - Neuchâtel.

C'est tout d'abord la suppression du passage à niveau de Territet, avec nouveau tracé et élargissement de la chaussée à 9 mètres, avec trottoirs de chaque côté. Le coût est évalué à 2,2 millions pour le canton.

Les travaux prévus pour les routes Lausanne - Genève et Lausanne - Neuchâtel se bornent provisoirement à une adaptation des corrections prévues par les cantons de Genève et de Neuchâtel sur leur tronçon. Le coût est estimé à 550,000 fr. pour la route de Genève et à 1,7 million de francs pour celle de Neuchâtel, y compris la suppression du passage à niveau entre Concise et Vaumarcus.

A la recherche du criminel zuricois. — ZURICH, 11. La police, qui a reçu de nombreux renseignements, est sur la piste d'un second individu louche. Le signalement de ce personnage, portant un manteau de loden à longs poils gris clair, a paru intéressant vu qu'il n'est pas inscrit auprès de la police des habitants.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Les résultats des entretiens de M. Dulles à Tokio

Les forces américaines resteront au Japon après le traité de paix

TOKIO, 11 (A.F.P.). — Le gouvernement japonais « a chaudement accueilli » la proposition des Etats-Unis de maintenir des troupes américaines au Japon, a déclaré M. John Foster Dulles, à son départ de Tokio, dimanche matin.

Les nombreux témoignages reçus, a-t-il ajouté, nous ont convaincus que la nation japonaise désire ardemment que cette proposition soit acceptée, afin d'éviter qu'un vide ne se produise dans la force militaire au Japon, après la signature du traité de paix.

M. Dulles a souligné ensuite que tous les traités de sécurité auxquels adhèrent les Etats-Unis « doivent assurer l'existence d'une défense intérieure continue et efficace et d'une entraide mutuelle entre chaque partie ».

En ce qui concerne la situation économique au Japon, M. Dulles a déclaré qu'il était persuadé que le Japon peut atteindre un niveau de vie satisfaisant, si le traité de paix ne lui impose pas de lourdes charges écoonmiques et financières, ni d'entraves commerciales majeures.

M. Dulles a ajouté que les Etats-Unis étaient disposés à continuer d'aider le Japon dans l'amélioration de son économie. Il a souligné enfin la nécessité d'établir des échanges culturels entre le Japon et les Etats-Unis.

En conclusion, l'ambassadeur extraordinaire américain a déclaré qu'il prévoyait un traité de paix qui, « en termes simples, terminerait la guerre, rendrait sa pleine souveraineté au Japon, définirait les régions géographiques de cette souveraineté, prévoirait l'adhésion future du Japon à l'O.N.U., reconnaîtrait son droit à ses relations commerciales provisoires, en attendant la conclusion de traités commerciaux permanents, prévoirait enfin le règlement de ses revendications. »

Satisfaction du « premier » nippon

Faisant l'éloge de la « chevaleresque attitude » de l'ambassadeur Dulles, M. Shigeru Yoshida, premier ministre japonais, a déclaré que les résultats des échanges de vues qui avaient eu lieu à Tokio étaient « éminemment satisfaisants ».

Le Japon accepte avec enthousiasme l'invitation américaine à une participation au système de défense collectif, a affirmé M. Yoshida, qui a précisé que le Japon se réjouit de savoir que des troupes américaines demeureront au Japon. Il a ajouté que le Japon attendrait d'être indépendant et membre des Conseils des nations libres avant de déterminer l'étendue de sa participation à la défense commune.

« Le 2 février dernier, a déclaré M. Yoshida, l'ambassadeur Dulles a fait une déclaration publique exposant les principes de la sécurité collective et le besoin d'autodéfense et de l'aide mutuelle pour les nations libres, déclaration qui a suscité l'enthousiasme dans tout le Japon.

» En face de l'agression communiste ouverte et dévastatrice commise aujourd'hui en Corée, le gouvernement japonais et la majorité prépondérante du peuple japonais accueillent chaudement l'invitation de l'ambassadeur de faire un arrangement de sécurité avec les Etats-Unis pour la protection du Japon désarmé, par le stationnement de forces armées des Etats-Unis au Japon et près du Japon.

» Nous saisissons pleinement la responsabilité que nous avons de nous protéger nous-mêmes, de défendre notre territoire et de faire ce que nous pouvons à ce sujet. »

Rappelant qu'il y a eu trois entrevues successives avec M. John Foster Dulles, M. Yoshida a terminé : « Nous avons trouvé une large zone d'entente concernant les problèmes fondamentaux impliqués dans le prochain traité de paix. En traitant les Japonais non comme un peuple vaincu, mais comme des égaux, l'ambassadeur a manifesté une considération spéciale vis-à-vis de nos sentiments de sensibilité nationale. »

M. Dulles parti pour Manille

TOKIO, 11 (Reuter). — M. John Foster Dulles, ambassadeur extraordinaire du président Truman, a pris à Tokio l'avion pour Manille, afin d'y poursuivre avec le gouvernement philippin ses pourparlers avec les puissances du Pacifique au sujet du traité de paix avec le Japon.

Commentaires nippons

TOKIO, 12 (Reuter). — Les chefs politiques japonais approuvent en général la déclaration de M. John Foster Dulles, selon laquelle les Etats-Unis et le Japon devraient s'entendre sans tenir compte du traité de paix, sur la création de bases militaires américaines au Japon et autour de ce pays, également avec la participation des alliés de l'Amérique pendant la guerre.

La seule critique provient de M. Suzuki, président du parti socialiste de l'opposition. Il s'élève contre la promesse faite par le premier ministre nippon à M. Dulles, d'après laquelle le Japon s'armera lui-même après l'établissement du traité de paix. Cette promesse secrète n'est pas autre chose qu'une expression d'une diplomatie surannée.

LE TITISME DANS LA PÉNINSULE

Les communistes italiens dissidents vont organiser un nouveau parti de gauche

BOLOGNE, 11 (Reuter). — Les deux députés italiens, Aldo Cucchi et Valdo Magnani, qui viennent de sortir du parti communiste, ont fondé samedi un « comité d'action » dans le dessein d'organiser un nouveau mouvement de gauche en dehors de toute influence soviétique et de réaliser « l'unité et l'indépendance du mouvement ouvrier en Italie ».

Ils ont déclaré à un correspondant de l'agence italienne Ansa : « Il n'est pas question, aujourd'hui, de créer de nouveaux partis ou de diviser la classe ouvrière par toutes sortes d'organisations économiques et sociales », faisant ainsi manifestement allusion aux trois plus grands syndicats existants (socialiste, chrétien-démocrate et communiste). « Il s'agit, ont-ils ajouté, de faciliter les contacts et les échanges de vues. Nous espérons rallier les plus intelligents des partisans du communisme et nous espérons avoir l'appui des éléments autonomistes des partis socialistes de M. Nenni et de MM. Romita et Silone, ainsi que des travailleurs, extrêmement nombreux, qui ont le sentiment qu'aucun parti de gauche ne représente plus leur opinion et pensent, comme nous, qu'il faut faire quelque chose. »

MM. Magnani et Cucchi ont encore déclaré : « Pour nous, le principe marxiste qui veut que seuls les travailleurs eux-mêmes soient en mesure d'obtenir leur émancipation, reste toujours valable. Cela signifie que le mouvement ouvrier doit être indépendant de la politique de puissance de tout Etat. »

Répondant à une question à propos du caractère de leur mouvement, ils ont souligné que la lutte du socialisme ne pouvait être qu'internationale, mais que l'internationalisme impliquait l'égalité absolue des nations. Ils ont enfin insisté sur leur ferme détermination de « défendre la démocratie par tous les moyens, contre la violence, les abus et l'intimidation ».

Encore une démission

ROME, 11 (A.F.P.). — M. Giovanni Mariani, membre du comité fédéral communiste de Reggio en Emilie, a démissionné samedi du parti communiste italien.

La police doit protéger les dissidents et leur famille

ROME, 11 (Reuter). — Les deux députés communistes Magnani et Cucchi, qui ont quitté le parti il y a quinze jours, communiquent aux journaux une déclaration dans laquelle ils font part des efforts de la direction du parti communiste pour engager les deux députés à se rendre au siège central du parti pour conférer avec les dirigeants communistes. M. Magnani a donné sa démission à Bologne, puis s'est rendu à Rome. Il déclare qu'il est allé au siège central du parti communiste à Rome où il a attendu vainement jusque vers midi afin de pouvoir conférer avec M. Pietro Secchia, secrétaire du parti.

Plus tard, après avoir quitté son logement à Rome, il trouva devant sa maison le député communiste Walter Audisio qui attendait Magnani. Une automobile était stationnée à proximité. Audisio est l'ancien chef de partisans, connu sous le nom de « colonel Valerio », qui fusilla Benito Mussolini en 1945. Magnani raconte que le colonel Valerio a tenté vainement de le persuader de le suivre. Il se rendit plus tard à la gare centrale de Rome afin d'y poursuivre la conversation. Mais le débat avec les dirigeants communistes devint si vif qu'un témoin de l'entretien sur le quai, un socialiste de gauche, appela la police. Les communistes disparurent alors. On rapporte que les appartements de Magnani et de Cucchi, à Bologne, sont continuellement surveillés par des agents secrets depuis ces incidents. Les enfants des deux communistes sont continuellement accompagnés par la police quand ils se rendent à l'école. Les femmes des deux communistes sont également protégées par la sûreté.

MM. Pleven et Schuman sont partis hier pour l'Italie

PARIS, 12 (A.F.P.). — Le président René Pleven et M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, ont quitté Paris à 19 h. 30 par le train, pour se rendre à Santa-Margherita, sur la Riviera italienne, où ils doivent rencontrer lundi MM. de Gasperi, président du conseil italien, et le comte Sforza, ministre des affaires étrangères.

Plusieurs personnalités étaient venues saluer les deux hommes d'Etat.

M. Pietro Quaroni, ambassadeur d'Italie à Paris, accompagne les deux personnalités françaises dans leur voyage.

En ALLEMAGNE OCCIDENTALE, une centaine d'anciens communistes et socialistes ont décidé de constituer un nouveau parti ouvrier de gauche « indépendant de l'est, de l'ouest, de Staline ou de Tito ».

A Berlin, un officier russe, pris de boisson, a tué quatre personnes après avoir voulu violer une jeune fille.

Aux ÉTATS-UNIS, le gouvernement a fait connaître au Sénat sa décision d'ouvrir des discussions publiques sur la politique américaine à l'égard de l'envoi de troupes en Europe.

Vingt-deux forçats se sont évadés de la ferme-prison de l'Etat d'Alabama.

En GRANDE-BRETAGNE, la grève des débardeurs s'étend. Vingt mille d'entre eux ont maintenant cessé le travail. Ils sont appuyés par le parti communiste.

En HONGRIE, un décret gouvernemental publié samedi prévoit le recrutement de 62,000 travailleurs volontaires pour l'industrie minière d'ici au 20 février.

En ÉGYPTE, les fiançailles du roi Farouk avec Mlle Narriman Sadek ont été annoncées officiellement.

Les déclarations de M. Adenauer

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les problèmes que posent la création d'une armée atlantique et celle d'une armée européenne devraient être résolus séparément, de même que celui de l'unité du continent. J'estime qu'il est nécessaire, à cet égard, de réaliser le plan Schuman, qui comporte l'abrogation du statut de la Ruhr.

Le sort des prisonniers allemands en U.R.S.S.

Evoquant ensuite les campagnes de propagande des dirigeants de la République populaire d'Allemagne orientale, le chancelier a demandé que l'U.R.S.S. libère tout d'abord, et sans tarder, tous les détenus politiques des camps de concentration, sans quoi il ne saurait être question de pourparlers honnêtes. Il a indiqué en passant que, depuis 1945, 200,000 Allemands ont été enfermés dans ces camps, et qu'environ 100,000 y sont morts, tandis que 37,000 ont été déportés en U.R.S.S.

Les opérations en Corée

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une journée de repos sur le front de Séoul

FRONT DE CORÉE, 11 (A.F.P). — Les forces des Nations Unies se sont installées sur la rive sud du Han et se sont accordé un jour de repos après dix-huit jours d'offensive.

Inchon aux mains des forces de l'O. N. U.

FRONT DE COREE (secteur ouest), 10 (A.F.P.). — La ville d'Inchon est tombée cet après-midi entre les mains des troupes des Nations Unies.

Une déclaration du général Collins

SALT-SAINTE-MARIE, 11 (A.F.P.). — Le général Collins, chef d'état-major américain, a déclaré à la presse qu'il était sûr que les communistes chinois « regrettent de plus en plus d'être entrés en Corée ».

Un nouveau pacte d'assistance militaire signé entre Moscou et Pékin ?

LONDRES. 11 (A.F.P.). — Le « Sunday Times » annonce dimanche matin que, « selon des rapports secrets reçus à Washington, l'Union soviétique aurait conclu avec la Chine un nouveau pacte d'assistance militaire ».

Aux termes de cet accord, ajoute le journal, 300,000 soldats soviétiques stationneraient en Mandchourie, des avions à réaction, des tanks, des véhicules divers et des fusils seraient envoyés aux troupes chinoises combattant en Corée et mille pilotes, ainsi que des milliers de parachutistes chinois, seraient instruits par les Russes.

L'U.R.S.S., d'autre part, aiderait à l'entraînement de 100,000 prisonniers de guerre japonais et d'un nombre équivalent de Mongols.

Le « Sunday Times » ajoute encore : « Une autre clause de cet accord, qui aurait été signé il y a environ un mois, comme un complément au traité sino-soviétique conclu l'année dernière, donne à la Chine le contrôle des installations industrielles saisies par les Russes quand ils déclarèrent la guerre au Japon et envahirent la Mandchourie. Ce transfert de propriété a été annoncé à Moscou la nuit dernière, mais aucune allusion n'a été faite aux aspects militaires du traité. »

Toujours le cas Clementis

PRAGUE, 10 (Reuter). — Il existe des symptômes laissant supposer que les autorités tchécoslovaques envisagent de publier un communiqué officiel sur l'affaire Clementis.

Pour la première fois depuis la disparition de l'ancien ministre des affaires étrangères de son bureau à la Banque d'Etat, il y a quinze jours, des milieux tchécoslovaques bien informés ont fait connaître leur opinion samedi à ce sujet. Les milieux officieux minimisent l'affaire en laissant supposer que M. Clementis a effectivement quitté le pays ou qu'il a été privé de sa liberté.

Les mêmes milieux déclarent que le parti communiste tchécoslovaque ne se soucie guère de ce qui s'est passé. Si les informations étrangères parlant de la fuite de M. Clementis de Tchécoslovaquie devaient être conformes aux faits, cela signifierait simplement que les autorités ont agi sagement il y a onze mois quand elles ont relevé M. Clementis de son poste.

D'une autre source, on a déclaré que, si les bruits circulant à l'Occident devaient se révéler exacts, le gouvernement, l'Etat et le parti en seraient débarrassés.

L'attitude des milieux officieux permet d'envisager aussi bien la fuite de l'ancien ministre que son arrestation.

AVIS TARDIFS

Ce soir, à 20 h. 15, à l'Aula

Un protestant en face de Claudel

par M. Charly Guyot

Conférence publique et gratuite

Dr René Gehrig

SAINT-BLAISE

interrompt ses occupations jusqu'au 18 février

Association suisse des ouvriers-coiffeurs

Section de Neuchâtel et environs

Cet après-midi, à 15 heures,

Assemblée générale

à la brasserie du Jura, 1er étage

Invitation à tous les ouvriers suisses et étrangers

LES SPORTS

DANS LE MATCH QUI L'OPPOSAIT A LAUSANNE

Cantonal fait très bonne impression

Mais la partie a dû être arrêtée

Le temps peu propice de dimanche eut pour effet de retenir chez lui le grand public, malgré l'importance de la rencontre qui opposait hier Cantonal à Lausanne.

Le terrain était en piteux état et personne ne fut surpris d'apprendre que l'arbitre s'était réservé d'interrompre la partie si le terrain se révélait impraticable.

Facchinetti, Neri et Sassi, pour raisons de santé, ne pouvaient jouer dimanche. Cantonal alignait l'équipe suivante : Parlier ; Gyger, Steffen ; Erni, Péguiron, Jucker ; Vuillemin, Guillaume, Friedrich, Unternährer et Mella.

Le Lausanne-Sports était formé de : Stuber ; Maillard I, Hussy II ; Mathys, Reymond, Bardel ; Hussy I, Maillard II, Friedländer, Nikolic et Lanz.

M. Dörflinger, de Granges, fonctionnait comme arbitre.

C'est à Cantonal qu'échoit le coup d'envoi. Les locaux partent immédiatement à l'attaque et conservent la supériorité territoriale tout au long des premières minutes. Malgré la lourdeur du terrain, le jeu est rapide. Les Neuchâtelois font de fort belles combinaisons et pratiquent un jeu direct de la meilleure venue. De très gros progrès ont été accomplis. Les attaques neuchâteloises, bien construites, se terminent par de beaux tirs aux buts.

De leur côté, les Lausannois ne se contentent pas de repousser les assauts de leurs adversaires. Ils réussissent de belles descentes qui se révèlent particulièrement dangereuses. Par trois fois, le but semble inévitable. Mais c'est oublier Parlier, qui est un gardien de toute grande classe.

A la 17me minute, Friedrich est fauché dans le carré des 16 mètres lausannois. M. Dörflinger accorde le pénalty qu'Unternährer tire sur la latte.

La pluie qui ne cesse de tomber aggrave l'état du terrain, qui empêche bientôt tout contrôle du ballon. C'est avec raison que l'arbitre interrompt la partie à la 25me minute.

L'équipe locale mérite des félicitations pour la qualité du jeu qu'elle a fourni tout au long de ces 25 minutes.

~~~

Le comité de Cantonal ayant décidé de proroger la validité des billets pour le prochain match de championnat, certains spectateurs venus spécialement pour assister à la rencontre Cantonal - Lausanne exigèrent toutefois le remboursement de leurs billets. L'atmosphère devenant tendue, il fallut l'intervention de la police pour ramener le calme.

C. C.

Résultats du Sport-Toto

1 1 1 2 1 1 x 1 1 1 2 2

Davos bat de justesse Grasshoppers par 5 buts à 4

(1-0 2-1 2-3)

Samedi après-midi, Grasshoppers recevait sur la patinoire du Dolder l'équipe de Davos.

La partie, jouée devant un millier de spectateurs, fut assez quelconque durant les deux premiers tiers-temps. Le premier but a été obtenu par le toujours parfait joueur qu'est Bibi Torriani, et cela une demi-minute après le coup d'envoi, sur une descente de Griffin. Puis les 19 minutes restantes s'écoulèrent sans changement.

Au deuxième tiers-temps, c'est Zimmermann qui réussit un joli but, bien mérité par les locaux qui bataillent avec ténacité. Hugo Müller est souvent alerté, mais les avants zuricois tirent ou à côté ou pardessus la cage. Schubiger se détache facilement, mais hélas ! comme toujours, en solo. C'est par un tir-bolide oblique que Griffin marque le deuxième but pour Davos, puis le tandem Bibi Torriani - Griffin amorce de jolies descentes en passes croisées et Bibi, sur passe adroite de Griffin, ajoute un troisième but.

Ce fut, comme souvent, le troisième tiers-temps qui fut, de loin, le plus intéressant. Alors que Davos mène par 3 à 1, Bianchi se sauve, descend, tire, et Boller parvient à marquer le numéro deux pour ses couleurs. Réaction des Davosiens qui, par Bibi, sur passe de Griffin, signe le numéro quatre, puis c'est Wäsch qui marque le numéro cinq. C'est 5 à 2.

Loin de se décourager, les joueurs zuricois donnent du fil à retordre aux « anciens », qui semblent fatigués. Grasshoppers, très accrocheur, en met un sérieux coup, et la jeunesse fougueuse délaissant la technique bouscule ses adversaires en les assiégeant constamment.

Cette débauche d'énergie des locaux est couronnée de succès, car Frei, puis Dietiker, coup sur coup, marquent le numéro trois et le numéro quatre. C'est 5 à 4. Il reste cinq minutes à jouer. Grasshoppers fonce à nouveau. Schubiger manque une occasion unique d'égaliser.

La pression des Zuricois continue et il faut toute la routine et la classe de Matous, Geromini et Heierling pour dégager le camp. La fin survient laissant Grasshoppers en pleine action offensive, alors que Davos a de la peine à imposer sa tactique. Chez Davos, seul Bibi Torriani a été à la hauteur de sa réputation.

A. K.

Ligue nationale A

Lausanne - Zurich 6-1
Bâle - Arosa 1-3
Grasshoppers - Davos 4-5
Berne - Young Sprinters, renvoyé

A Stockholm

Suède - U.S.A. 5-1 (2-1 ; 1-0 ; 2-0)

SKI

Aux championnats suisses à Adelboden

Course de relais

Juniors : 4×8 km. : 1. S. C. Daviaz, 2 h. 13' 35" ; 2. S. C. Chaux-de-Fonds, 2 h. 13' 35".

Classe générale : 4×8 km. : 1. S. C. le Brassus, 2 h. 3' 9".

Classe champions : 4×10 km. : 1. S. C. Allalin de Saas-Fee, 2 h. 27' 12" ; 2. S. C. la Brévine, 2 h. 29' 59".

Descente interclubs

Dames : 1. Association suisse centrale de ski, 12' 05" 8.

Classe champions : 1. S. C. Crans, 8' 14".

Classe générale : 1. S. C. Staffel, 9' 40" 2.

Notre équipe nationale est formée

Dimanche matin, la commission technique a formé l'équipe qui ira défendre nos couleurs à Holmenkollen.

Dames : Ida Schœpfer, Flueli, et Idli Walpoth, Davos.

Messieurs, alpins : Georges Schneider, la Chaux-de-Fonds ; Fernand Grosjean, Genève ; Bernard Perren, Zermatt ; Gottlieb Perren, Zermatt ; Karl Gamma, Andermatt ; Fredi Rubi, Wengen.

Fond : Alfred Roch, Château-d'Oex ; Hans Reggli, Andermatt ; Zurbriggen, Saas-Fee.

Combiné nordique : Alponse Supersaxo, Saas-Fee.

Saut spécial : on prévoit Fritz Tschannen, Adelboden ; Andréas Däscher, Davos ; Ruedi Bertschi, Adelboden, ou Jacques Perretten, les Diablerets.

Concours de ski de la Fédération des sociétés d'aviron des lacs jurassiens

C'est à la S.N.N. qu'il appartenait cette année d'organiser les concours en ski de la F.S.A.L.J.

Cette compétition, courue dimanche à Tête-de-Ran et qui a pour but essentiel de réunir en hiver les rameurs qui ont l'habitude de se rencontrer en régates pendant la belle saison, a été particulièrement réussie.

C'est avec un essprit sportif et une franche camaraderie que se sont déroulés ces concours qui comportaient une épreuve de descente et une épreuve de slalom.

On notait parmi les concurrents la présence des anciens champions suisses de double skiff, MM. Ruch et Greutler.

Voici les principaux résultats :

Descente : 1. Allemand C., Etoile Bienne; 2. Bahon P., Etoile Bienne; 3. Allemand R., Etoile Bienne ; 4. Patthey H., Neuchâtel; 5. Studer K., See-Club Bienne.

Slalom : 1. Allemand R., Etoile Bienne; 2. Patthey H., Neuchâtel; 3. Allemand C., Etoile Bienne; 4. Ruch P., Etoile Bienne; 5. Bahon M., Etoile Bienne.

Combiné : 1. Allemand R., Etoile Bienne ; 2. Patthey H., Neuchâtel; 3. Allemand C., Etoile Bienne; 4. Cattaneo F., Neuchâtel.

Le challenge Ruch a été gagné par Etoile Bienne.

LES COURSES DE CHEVAUX D'AROSA

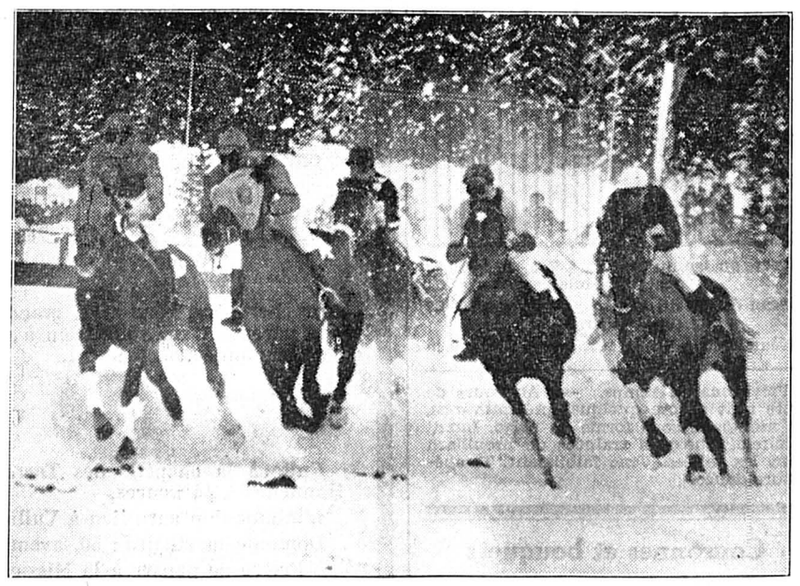

Sur le petit lac d'Arosa gelé et enneigé, les traditionnelles courses de chevaux se sont déroulées dernièrement en présence de nombreux spectateurs. Voici le départ de cette compétition, qui a été gagnée par « Frasque II » (le deuxième cheval depuis la droite).

A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

VAL-DE-TRAVERS

La neige

(c) Dimanche après-midi, il y eut une nouvelle chute de neige au vallon qui fut promptement recouvert de sa parure hivernale.

Chevreuils affamés

(c) Une dizaine de chevreuils, poussés par la faim, se sont approchés de Meudon, quartier ouest des Verrières, où des âmes charitables leur ont donné du foin.

BUTTES

Nouveau conseiller général

(sp) Sixième suppléant de la liste radicale, M. Bernard Grandjean a été élu tacitement membre du Conseil général en remplacement de M. Roger Grandjean, démissionnaire.

LA COTE-AUX-FÉES

Hautes études

(sp) M. Jean Rieker, de la Côte-aux-Fées et domicilié à Neuchâtel, vient d'obtenir le diplôme de physicien qui lui a été décerné par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

NOIRAIGUE

L'aide familiale

(c) Mme Ph. Mayor a fait à la grande salle du collège un exposé remarquable sur le service de l'aide familiale et les nombreux avantages de cette œuvre qui se développe de façon réjouissante dans le district. Les renseignements donnés par la conférencière intéressèrent vivement l'auditoire.

Au pays des charbonnages

(c) Sous les auspices de la paroisse, le pasteur G. Guinand, qui exerce son ministère à Courcelles, a parlé de l'activité fructueuse de l'Eglise chrétienne missionnaire belge en dépit des difficultés rencontrées.

Des clichés suggestifs formaient un commentaire vivant à cette conférence dont les auditeurs conservent un excellent souvenir.

COUVET

Dans nos écoles

(c) Dans sa dernière séance, la commission scolaire a fixé les examens oraux aux 21 et 22 mars. Comme dans tout le canton, les écrits se feront les 28 et 29 mars. La cérémonie de libération aura lieu le 31 mars et la rentrée des classes le lundi 16 avril.

La répartition des classes ne subira aucune modification; les classes de première et de seconde année restent dédoublées, tandis que dès la troisième, il y aura une classe mixte par année. La troisième année comptera probablement 39 élèves, ce qui est un lourd effectif.

LES VERRIÈRES

Voyage en Amazonie

(c) La société d'utilité publique a été bien inspirée en demandant à M. Armin-Edwin Caspar de répéter aux Verrières la conférence qu'il donna l'automne dernier à Lausanne sous les auspices du consulat des Etats-Unis du Brésil.

M. Caspar, notre compatriote grison, fut guide de plusieurs expéditions en Amérique du Sud ; il est collaborateur de l'Institut brésilien pour la colonisation à Rio-de-Janeiro. Sa conférence sur l'Amazonie fut non seulement un récit de voyage, mais plus encore un plaidoyer émouvant en faveur des peuplades indiennes et un violent réquisitoire contre les méthodes « colonisatrices » qui en réduisirent le nombre à tel point qu'elles risquent de disparaître.

Après nous avoir donné d'intéressants détails sur la répartition géographique de la population du Brésil, si dense en certaines régions et tombant dans d'autres à un habitant pour cent kilomètres carrés, l'orateur décrivit en une langue poétique cette Amazonie, que traverse le fleuve avec tout son réseau d'affluents, débordant à la saison des pluies et compromettant la sécurité des troupeaux.

Il célébra l'immensité des forêts tropicales aux climats si divers, et nous emmena avec lui à la découverte des Indiens Urubu, dont il eut l'occasion d'étudier les mœurs et d'apprécier les hautes qualités. Il s'éleva avec force contre les journaux et les films qui les ont qualifiés de sauvages et accusés de cannibalisme.

Pendant plusieurs siècles, la « civilisation », par les balles et par les bactéries, a abouti au massacre de millions d'Indiens. Aujourd'hui, des lois ont été enfin élaborées pour les protéger, et le mérite en revient au général Candido da Silva Rondon.

Nous avons pu voir sur l'écran ces types magnifiques d'Indiens Urubu parcourant la jungle amazonienne, vivant en tribus pacifiques dans leurs « maloccas » au toit de feuilles de palmiers tressées, archers incomparables et d'une fière indépendance.

M. Caspar nous a émus par le respect et l'amour convaincants qu'il leur témoigne.

Il nous a conté l'œuvre réalisée par sa compagne de voyage, Mme Anita Guidi, notre compatriote fribourgeoise, artiste peintre, qui entreprit une expédition de trois ans en ces pays lointains. Elle en accepta les fatigues indicibles et sut s'attirer la confiance et l'affection des Indiens Urubu. Les tableaux qu'elle en a rapportés, exposés récemment à Lausanne, Berne et Fribourg, forment une collection d'une grande valeur documentaire et artistique : nous avons pu nous en rendre compte par les quelques clichés qu'on nous a montrés.

AUX MONTAGNES

TÊTE-DE-RAN

Le week-end blanc

Samedi, il y a eu grand soleil sur nos champs de ski. Dimanche matin, le fœhn a soufflé et, dès 12 h. 30, la neige s'est mise à tomber.

Le matin surtout, il y avait beaucoup de skieurs.

LA CHAUX-DE-FONDS

L'assemblée de la Société d'agriculture

(c) La Société d'agriculture du district de la Chaux-de-Fonds a tenu son assemblée générale à l'ancien Stand.

M. Louis Matile, vice-président, présenta un rapport de gestion très complet de la situation de la société; il s'étendit longuement sur les préoccupations de nos agriculteurs et notamment la réorganisation de l'office commercial. M. Henri Kaufmann, caissier, donna connaissance des comptes qui bouclent par un léger bénéfice.

L'office commercial repart sur des bases nouvelles

M. Alfred Balmer, expert-comptable, à Valangin, fit ensuite l'historique complet de l'office commercial qui se trouva compromis par les malversations de l'ancien gérant. Celles-ci débutèrent dès 1946 par du désordre dans les écritures comptables qui révélèrent par la suite des irrégularités pour un montant total de 36,000 francs. Le gérant fautif prit l'engagement d'honneur de rembourser le montant de 25,000 fr. par des versements réguliers. Cette pénible affaire, maintenant résolue, ne doit pas faire perdre confiance aux agriculteurs en l'utilité de l'office commercial qui a repris un bel essor sous l'impulsion de son nouveau gérant M. Willy Loosli.

Nominations

L'assemblée acclama ensuite M. Charles Ummel, membre d'honneur et procéda à la nomination de son bureau comme suit : président: M. Louis Matile; secrétaire: M. Jacques Béguin; caissier: M. Henri Kaufmann. Président de l'office commercial: M. Fritz Oberli; gérant du dit office: M. Willy Loosli.

Dans les « divers », M. Fernand Sandoz, directeur de l'Ecole d'agriculture de Cernier parla de son récent voyage d'études en Hollande.

Le cimetière a cent ans

(c) Il y a cent ans que le cimetière de la Chaux-de-Fonds a été inauguré. En raison du développement de la ville, il subit d'importantes transformations au cours des années et vit notamment sa surface augmenter considérablement. Fritz Courvoisier, fit partie en 1846 de la commission chargée de l'étude de ce nouveau champ de repos, qui remplaça celui des Cornes-Morel, créé en 1787. Le premier cimetière de la ville, construit en 1722, se trouvait autour du temple.

La Société neuchâteloise de crémation fut fondée le 11 juin 1910, grâce à l'effort généreux de particuliers. Son bâtiment décoré avec goût par le regretté peintre Charles L'Eplattenier orne d'une façon originale et heureuse l'entrée du cimetière. L'importance de ce service ne fait qu'augmenter puisque le 70 % environ des personnes décédées se sont fait incinérer au cours de l'année 1950.

LES PONTS-DE-MARTEL

Une locomotive contre le mur du dépôt

Un monteur d'une maison spécialisée procédait à un réglage dans une machine. Au moment où le chef du dépôt s'éloignait, appelé au téléphone, le monteur, par inadvertance, mit la machine en marche. Voyant le danger, le chef du dépôt se précipita au poste de commande et essaya d'arrêter la machine. Il ne put cependant l'empêcher d'aller tamponner le fond du dépôt, où elle abîma assez sérieusement un escalier et un mur, tout en subissant elle-même quelques dégâts. Elle sera immobilisée une quinzaine de jours. Mais grâce à la présence d'esprit du chef du dépôt, un accident extrêmement sérieux a pu être évité.

LE LOCLE

Disparu !

(c) Depuis une dizaine de jours, la boutique de la place du 29-Février, tenue par M. D. B., demeurait fermée. La police cantonale s'y rendit, accompagnée d'un serrurier, pour inspecter les lieux. Ce fut sans résultat ; le tenancier avait quitté le pays pour la France.

VAL-DE-RUZ

FONTAINEMELON

Assemblée d'Eglise

(c) Quelques dizaines seulement de paroissiens et de paroissiennes ont assisté dimanche après-midi, à la halle de gymnastique, à l'assemblée d'Eglise annuelle. Au cours de la séance administrative, les participants ont entendu les rapports du conseil d'Eglise, du Collège des Anciens et du caissier du Fonds des sachets.

Après qu'une modeste collation eut été servie par les membres de la Société de couture, le pasteur Georges Guinand, de Courcelles, qui avait le matin présidé le culte dominical, a présenté une conférence illustrée de projections lumineuses sur ce sujet : « Témoins du Christ en Belgique ». Comme de coutume, la générosité des paroissiens s'est manifestée en faveur de l'Eglise chrétienne missionnaire belge comme ce fut le cas en janvier au profit de l'Entraide protestante aux Eglises ruinées par la guerre.

Pour permettre aux parents d'assister à l'assemblée d'Eglise, une séance de cinéma avait été organisée pour les enfants de la paroisse ; cette dernière initiative a remporté un succès qui ne semble cependant pas avoir eu beaucoup d'influence sur la participation à l'assemblée officielle.

VILLIERS

La radio à l'école

(c) Depuis mercredi, la salle d'école est dotée d'un poste de T.S.F. mis gracieusement à disposition par le département de l'instruction publique, à Neuchâtel.

Ce nouvel instrument de travail permettra à nos écoliers de suivre régulièrement, chaque mercredi, les émissions radioscolaires données sur les ondes de Sottens. En récompense, après un bon travail, peut-être pourront-ils aussi écouter un morceau d'accordéon !...

Il est juste de reconnaître qu'il s'agit là d'une bien heureuse initiative !

La « levure » de la halle de gymnastique de Couvet

Notre correspondant de Couvet nous écrit :

Il est des traditions qu'il faut maintenir, et nos autorités communales ont eu raison de marquer par une petite manifestation la fin des travaux de « gros œuvre » de la halle de gymnastique. Pour respecter la coutume, il eût fallu marquer vraiment la « levée » de la charpente. Comme ce travail ne nécessite plus les nombreux renforts de personnel d'autrefois, le Conseil communal a préféré attendre que l'état des travaux permette à tous : appareilleurs, électriciens, etc., de participer à la petite agape, car il aurait été prématuré de les y convier avant l'exécution de leurs travaux.

Remerciements à chaque collaborateur

Grâce à l'état d'avancement des travaux, c'est donc dans la halle de gymnastique elle-même que la manifestation eut lieu. Des tables y avaient été dressées, et l'accès pouvait encore y être autorisé sans chaussures spéciales, puisque le fond en lino n'est pas posé. Tous les ouvriers et entrepreneurs étaient conviés par le Conseil communal et le Conseil général « in corpore », si bien que c'est devant une assemblée de quelque cent cinquante personnes que M. Constant Jaquemet, président du Conseil communal ouvrit la séance en donnant la parole à M. Emile Dubois-Bühler, président du Conseil général, qui remercia tous ceux qui avaient œuvré pour l'érection du bâtiment, des architectes aux simples manœuvres. M. Jaquemet joignit ensuite les remerciements du Conseil communal à ceux de l'autorité législative. M. Chable, président de la commission de construction, dit sa satisfaction devant la réalisation de cette première étape, et releva la bonne entente qui ne cessa de régner entre les commissaires, les architectes et tous les collaborateurs dès le début des travaux. Il exprima la volonté bien arrêtée de la commission de passer immédiatement à la construction de la salle de spectacle, le déblaiement des terrains étant déjà chose faite. M. René Leschot, au nom des maîtres d'état exprima également sa satisfaction pour l'heureuse façon dont les travaux avaient été répartis, ce qui a eu pour résultat d'éviter le chômage saisonnier inhérent à certains corps de métiers. Un des ouvriers joignit également ses remerciements aux autorités pour cette même raison. M. Dubied, architecte, cita des chiffres assez empressionnants quant aux matériaux employés à la construction et rappela que les premiers coups de pioche ont été donnés le 31 mai, jour de la foire du printemps.

Le Conseil communal avait eu l'heureuse idée d'inviter trois retraités du village qui ont suvi avec intérêt et une grande constance les travaux jour après jour. L'un d'eux, M. Emile Borel, doyen des membres honoraires de la Société de gymnastique, dit toute sa joie de voir notre jeunesse dotée d'installations si longtemps désirées par leurs aînés.

Une collation retint ensuite les assistants et leur fournit l'occasion, par petits groupes, de discuter des projets communaux : grande salle, pont du Preyel, abattoirs, réfections de rues, toutes questions qu'il est bon de pouvoir examiner parfois hors des séances officielles.

Visite des locaux

Avant de se rendre à la halle de gymnastique, les membres du Conseil général avaient visité les nouvelles installations de chauffage du nouveau collège. Des explications leur furent données par le directeur de la maison chargée des travaux. Les deux chaudières: mazout et anthracite fonctionnent à la satisfaction générale, et alimentent également les radiateurs du bâtiment des Services industriels par une conduite souterraine. Cette même installation permettra également de chauffer la nouvelle salle de spectacle.

Il est désirable que le Conseil général ait plus souvent l'occasion de visiter les bâtiments communaux et d'en apprécier l'état d'entretien ou la qualité des nouvelles installations. Il est trop souvent appelé à voter des crédits après lecture de rapports ou examen de plans dont le langage n'est jamais aussi éloquent qu'une visite des lieux.

PATINAGE ARTISTIQUE

Avant les championnats du monde

Rappelons que le couple neuchâtelois Sylvia et Michel Grandjean qui a donné mercredi soir à Monruz une brillante exhibition de ses talents, participera aux prochains championnats du monde.

PATINAGE DE VITESSE

Championnats du monde à Davos

Résultats : 500 m. : Naito (Japon) 43" ; 5000 m. : Andersen (Norvège) 8' 27"9 ; 10.000 m. : Andersen (Norvège) 19'31"8 ; combiné : Andersen (Norvège).

CROSS CYCLO-PÉDESTRE

Le championnat suisse

Résultats : 1. Pierre Champion, Renens, champion suisse, 1 h. 06' 03", pour les 21 kilomètres. 2. Roland Fantini, Lausanne, 1 h. 06' 11" ; 3. Martin Metzger, Elgg, 1 h. 06' 47" ; 4. Max Breu, Saint-Gall, 1 h. 07' 13" ; 5. Albert Meier, Faellanden, 1 h. 07' 16" ; 6. Fredy Schott, Fribourg, 1 h. 07" 18" ; 7. Armin Russenberger, Schaffhouse; 8. Ernest Schmid, Hausen ; 9. Jacob Sidler, Baar ; 10. Willy Hutmacher, Zurich.

A la suite de cette épreuve, les coureurs suivants ont été sélectionnés pour le championnat du monde qui se disputera dimanche prochain à Luxembourg : Pierre Champion, Roland Fantini, Max Breu et Albert Meier. Remplaçant : Fredy Schott. Metzger a refusé d'y participer.

L'affaire des nouvelles classes scolaires devant le Conseil communal d'Yverdon

Un débat animé

Notre correspondant d'Yverdon nous écrit :

Le Conseil communal a tenu séance sous la présidence de M. Ch. Keusch, vice-président.

Il est donné lecture des lettres de démission de MM. Louis Guisan, qui quitte Yverdon pour Lausanne ; André Gonset, Burki et Beauverd.

Les nouvelles classes scolaires. — On se souvient que, dans sa séance du 11 janvier, le Conseil communal avait pris un arrêté concernant l'achat d'une propriété à la rue des Jordils et son aménagement en pavillon scolaire. Mais à la suite de discussions, il avait été décidé de soumettre cette décision au vote des électeurs yverdonnois. Cependant, en date du 12 janvier, la Municipalité prit acte d'une lettre lui faisant part de la décision de la société propriétaire de ne plus vendre son bâtiment et son terrain de la rue des Jordils.

Se conformant aux instructions du département de l'intérieur, la Municipalité a prié le président de convoquer le Conseil communal, pour qu'il se prononce sur un projet d'arrêté rapportant les décisions prises le 11 janvier.

M. L. Mayet (soc.), présente un rapport approuvant à l'unanimité la proposition municipale.

Le Conseil communal décide donc de rapporter son arrêté du 11 janvier concernant l'achat de la propriété les Tilleuls S. A. et l'aménagement d'un pavillon scolaire, ainsi que sa décision de soumettre le dit arrêté à l'assemblée communale.

La tension augmente. — Une longue discussion s'engage sur cette affaire. Le ton monta si haut que le groupe socialiste quitta la salle pour dix minutes après avoir couvert les paroles de M. Pahud (rad.), par des protestations. M. Pierre Jaccard (lib.), regrette que l'on se permette de couvrir de clameurs la voix d'un orateur usant de ses droits de conseiller communal. Il regrette également que la Municipalité n'ait pas passé, en temps utile, une promesse de vente, ce qui aurait empêché le vendeur de revenir sur son offre au dernier moment.

M. Jaccard et une dizaine de cosignataires ont déposé sur le bureau du conseil un motion demandant que l'on passe le plus rapidement possible à la construction du premier pavillon du collège de Fontenay, pour procurer les classes nécessaires ce printemps. Il demande l'urgence.

M. Steiner, municipal, annonce que la Municipalité étudie présentement un projet qui donnera satisfaction à la direction des écoles primaires.

Au vote, l'urgence est refusée. Usant d'un droit prévu au règlement du conseil, M. Jaccard, appuyé par 19 autres conseillers communaux, demande que le Conseil communal soit convoqué jeudi prochain pour entendre le développement de cette motion, ce à quoi personne ne peut s'opposer.

Emissions radiophoniques

Lundi

SOTTENS et télédiffusion : 7.10, bonjour matinal. 7.15, inform. 7.20, rythmes du matin. 11 h., musique lyrique française. 11.45, refrains et chansons modernes. 12.15, Oscar Gautschi et son ensemble hawaïen. 12.25, petit concert style 1900. 12.45, signal horaire. 12.46, inform. 12.55, The Harmonic Orchestra. 13.10, Camilla Vicks, violoniste. 13.25, œuvres de Johannes Brahms et Max Reger. 16.29, signal horaire. 16.30, Anatole Kitain interprète Mozart, le Quatuor de saxophones de Paris, musique anglaise et irlandaise. 17.30, la rencontre des isolés : La chartreuse de Parme. 18 h., vedettes en tournée. 18.30, les dix minutes de la Société fédérale de gymnastique. 18.40, œuvres de Chopin par Vladimir Horowitz. 18.50, reflets d'ici et d'ailleurs. 19.13, l'heure exacte et le programme de la soirée. 19.15, inform. 19.25, destins du monde. 19.35, le jeu du disque. 19.55, Léo Ferré, un poète de la chanson. 20.15, énigmes et aventures : On ne meurt qu'une fois. 21.15, Fragonard, comédie musicale. 21.55, les danses des suites françaises de J.S. Bach. 22.20, les travaux de l'O.N.U. 22.30, inform. 22.35, pour les amateurs de jazz hot.

BEROMUNSTER et télédiffusion : 7 h., inform. 11 h., de Sottens : émission commune. 12.15, les plus belles voix des scènes d'opéras européennes. 12.30, inform. 12.40, concert varié. 14 h., Nous, femmes de notre temps. 16 h., fifres et tambours de Bâle. 16.30, de Sottens : émission commune. 18 h., concert populaire. 19 h., Freiestrassenfasnacht. 19.30, inform. 20 h., C. Dumont et son orchestre. 20.30, le disque préféré de l'auditeur. 21 h., reprise d'émissions demandées par les auditeurs. 22.05, pour les Suisses à l'étranger. 22.15, violon par Wanda Luzzato. 22.45, chants de Schumann.

CARNET DU JOUR

CINÉMAS

Apollo : 15 h., Gigi. 20 h. 30, Bagdad.
Palace : 20 h. 30, La belle meunière.
Théâtre : 20 h. 30, Le conquérant du Montana.
Rex : 20 h. 30, Les condamnés.
Studio : 20 h. 30, Meurtres.
A.B.C. : 20 h. 30, Les gosses mènent l'enquête.

MATCH au LOTO du Cantonal F. C.
Samedi 17 février
dès 20 heures
au Cercle libéral
SUPERBES QUINES

Vous toussez encore...

Vous avez pris froid et votre bronchite est revenue. La toux vous fatigue, vous êtes oppressé, vous dormez mal. Prenez donc du Sirop des Vosges Cazé qui calme l'inflammation des muqueuses, débarrasse les bronches des crachats qui les encombrent. Vous verrez votre toux disparaître, vous respirerez mieux, votre sommeil sera de nouveau calme, réparateur. Depuis trente ans, le Sirop des Vosges Cazé a soulagé de nombreux malades atteints de rhume, de bronchite, de catarrhe, d'asthme, d'emphysème. A vous aussi il apportera un soulagement.
En vente dans les pharmacies et drogueries

En cas de refroidissements:
BAUME Liberol
Eprouvé dans des cliniques!
~~~

A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

L'effort de Neuchâtel en faveur des victimes des avalanches

Au moment où notre souscription touche à sa fin, ce nous est un plaisir autant qu'un devoir de relever toutes les collaborations bénévoles d'entreprises et de particuliers dont nous avons bénéficié jour après jour. Il a fallu beaucoup de matériel, des moyens de transport, des affiches pour les séances de cinéma, des rubriques de journaux, de la main-d'œuvre, des moyens publicitaires, des autorisations, des dépôts pour les « crousilles », etc., et tout cela, comme par enchantement, a surgi à temps voulu (même des « 4 heures » inattendues pour des collecteurs longtemps à la brèche).

Situation au 10 février :
Fr. 78,466.70 !

Dons des groupements

Meubles Meyer, Neuchâtel, 50 fr.; Maison Max Donner et Cie S. A., Neuchâtel, 50 fr. ; Horlogerie Wiser, Neuchâtel, 50 fr. ; Maison Jordan fils, primeurs en gros, 200 fr. ; Cinéma Palace, séance du 28 janvier, 453 fr. ; Rochefort, collecte par Croix-Rouge, 1005 fr. ; Garage Patthey et fils, Neuchâtel, 100 fr. ; les séances de cinéma organisées à Enges, Coffrane, Hauterive et Cressier ont connu une grande affluence et le bénéfice dépassera 500 fr.

Attention ! Le dernier communiqué paraîtra dans la « Feuille d'avis » de mercredi 14 courant. Voici votre dernière chance, ne tardez plus ! Qui ne regretterait d'avoir laissé passer l'heure alors qu'il s'agit d'aider des concitoyens dans le malheur ?

Compte spécial
« Avalanches » IV. 5000
Croix-Rouge, Neuchâtel

L'effort des communes

A Lignières

(c) Sous les auspices de la section des samaritains, la collecte effectuée à domicile, et ce que les sociétés locales ont donné, a rapporté la belle somme de 1140 fr. En plus de cette somme, des particuliers ont versé leur obole directement, qui à la Croix-Rouge à Berne, qui à la « Chaîne du bonheur ».

Ce bel élan de confraternelle philanthropie mérite d'être signalé.

A Enges

(c) La collecte faite par les soins du Conseil communal a atteint le montant de 184 fr. auquel s'est ajouté le don de 100 fr. de la commune et le produit de la séance de cinéma organisée par la Croix-Rouge, 45 fr. C'est donc une somme de 329 fr. qui a pu être versée au compte de chèques « Avalanches ».

A Yverdon

(c) Le syndic Jaquier a annoncé que la municipalité d'Yverdon avait décidé de verser 500 fr. à la collecte de la Croix-Rouge et que les écoles primaires avaient versé 180 fr.

Les stationnements des unités neuchâteloises lors du prochain cours de répétition

La 2me division tout entière sera mobilisée du 26 février au 17 mars pour le cours de répétition de 1951. Le P.C. de la division se trouvera à Berthoud et les troupes divisionnaires aux abords immédiats de cette localité.

Le régiment d'infanterie 8, dont l'état-major et la cp. de renseignements se trouveront à Biglen, occupera un secteur situé à l'est de Berne. La cp. gren. 8 sera stationnée à Walkringen.

Voici les lieux de stationnement des bataillons :

E.-M. et cp. E.-M. bat. fus. 18 : Hindelbank ; cp. fus. I/18 : Bäriswil ; cp. fus. II/18 : Ettiswil ; cp. fus. III/18 : Hindelbank ; cp. mitr. IV/18 : Krauchthal.

E.-M. et cp. E.-M. bat. fus. 19: Worb; cp. fus. I/19 : Stettlen ; cp. fus. II/19 : Vechigen ; cp. fus. III/19 : Ferenberg ; cp. mitr. IV/19 : Boll.

E.-M. bat. car. 2 : Lützelflüh ; cp. E.-M. bat. car. 2 : Goldbach ; cp. car. I/2 : Lützelflüh ; cp. car. II/2 : Oberburg ; cp. car. III/2 : Rüegsauschachen ; cp. mitr. IV/2 : Hasle ; cp. car. V/2 : Oberburg.

LA VILLE

Les obsèques de M. Ernest Borel

De nombreux parents et amis du défunt ont rendu hier après-midi, à la chapelle du crématoire, les derniers honneurs à M. Ernest Borel de notre ville, dont nous avons annoncé le décès samedi. Le culte était présidé par M. Charles Luginbühl, ancien pasteur à la Chaux-de-Fonds, qui rappela le rôle qu'avait joué dans l'Eglise indépendante celui dont on se séparait. M. René Guye, vice-président du conseil d'administration de la fabrique d'horlogerie Ernest Borel et Cie S. A. a rendu un hommage à l'homme qui fut pendant de longues années le chef apprécié, puis le président du conseil de cette entreprise.

Fausse alerte aux Brévards

Dimanche, à 7 h. 45, les premiers secours ont été alertés par des habitants de l'avenue des Alpes qui remarquaient qu'une épaisse fumée se dégageait de l'immeuble No 1a des Brévards.

Arrivés sur place, les pompiers constatèrent que le concierge de cette maison avait intentionnellement allumé du papier dans le dévaloir. C'était donc, heureusement, une fausse alerte.

L'inspection

Mardi matin, ce sont les soldats de la classe 1921 qui devront se présenter au collège de Serrières pour l'inspection. Ceux de la classe 1920 passeront mardi après-midi.

Rédacteur responsable : R. Braichet
Imprimerie Centrale S.A., Neuchâtel

L'Institut neuchâtelois consacre sa première séance de l'année aux arts appliqués

L'Institut neuchâtelois fait maintenant davantage que le bruit de vivre. Il vit. Après s'être penché sur les arts plastiques et avoir pris des résolutions qui ont déjà provoqué des décisions officielles, l'Institut a donné une nouvelle preuve de son intérêt pour les artistes en portant à son programme de ce printemps deux séances aux arts appliqués ou arts décoratifs.

Samedi après-midi, dans l'auditoire des Lettres de l'Université, avait lieu la première de ces rencontres. Le président, M. Maurice Neeser, salua la présence — dans une assistance par définition distinguée — de MM. Pierre-Auguste Leuba et Camille Brandt, conseillers d'Etat, ainsi que des représentants des autorités religieuses du canton. Après avoir rappelé que l'Institut souhaitait la reconnaissance loyale des valeurs caractéristiques de chacune des régions de notre petite république, et la vivifiante influence d'un fédéralisme régional bien compris, M. Neeser donna la parole à M. Edmond Bille, l'artiste peintre neuchâtelois établi en terre valaisanne et qui représente avec la netteté que l'on sait les qualités authentiques d'indépendance et de recherche du véritable artiste.

L'artiste dans la vie d'aujourd'hui

L'exposé de M. Bille était une dissertation d'ordre très général qui devait situer le sujet. Parlant plus spécialement de peinture, il entendait parler d'art, et ne songeait pas à dissocier les arts plastiques des arts décoratifs. Il s'efforça de faire connaître ce que sont, dans le climat de la vie d'aujourd'hui, la condition et le rang social de l'artiste (cet inconnu hors cadres, qui ne peint ni ne sculpte pour « gagner sa croûte »). Il n'en impose pas toujours, cet homme engagé tout à l'opposé du confortable et de l'utilitaire.

Après avoir défini la vocation artistique, M. Bille le situa dans l'époque où il évolue, où un certain sport et de certaines joies grégaires nuisent aux efforts personnels. Il qualifia de désespéré le climat dans lequel le créateur d'œuvres d'art est appelé à lancer ses appels. Ce n'est pas l'inspiration qui lui manque. Ce que l'artiste souhaite, c'est d'être accueilli, non pas sur le seuil, comme un mendiant, mais en ami, dans la maison. L'artiste ne s'adresse pas à un petit nombre, mais aux foules. En dépit d'un certain hermétisme, les œuvres modernes restent représentatives et elles ne sont pas incompréhensibles. L'artiste est prêt à servir la communauté dont il fait partie et à transmettre son message à travers les temps. D'autres communautés, disparues depuis plus d'un millénaire, sont vivantes de nos jours encore parce qu'on en a retrouvé les œuvres d'art, à peine mutilées. Ce qui prouve bien la pérennité de l'art.

Les arts appliqués à la décoration de la montre

Ancien directeur de l'Ecole d'art de la Chaux-de-Fonds, M. Jean-David Hirschy montra ensuite comment, dans la vallée, on prépare des jeunes gens pour l'ascension des hauts sommets que venait de décrire M. Bille.

Le second orateur commença par expliquer que la décoration est un besoin éternel de l'homme. Et que tous les individus sont disposés à orner les objets usuels en affinant les lignes, en traçant des motifs, fussent-ils des lignes ou des arabesques.

Puis M. Hirschy expliqua dans le détail comment on enseigne la décoration de la montre aux apprentis de l'Ecole d'art de la Chaux-de-Fonds, qui a fourni à notre industrie-clé de véritables artistes, capables de suivre la tradition de la composition décorative des boîtiers. On s'inspirait beaucoup autrefois des styles anciens. Le peintre Charles l'Eplattenier enseigna la décoration d'après nature.

Quand l'élève a bien assimilé les éléments, on cherche à développer sa personnalité artistique. Si bien que d'une même source d'inspiration, chacun donne son interprétation individuelle.

M. Hirschy fit circuler un grand nombre de travaux d'élèves et convainquit son auditoire que c'est après d'inlassables efforts qu'on devient un maître dans une spécialité de décoration typiquement neuchâteloise.

~~~

La discussion permit à MM. Jacques Béguin, architecte, Huguenin, graveur, A. Chappuis, connaisseur de l'histoire de l'horlogerie, Camille Brandt, conseiller d'Etat, d'exprimer des points de vue dont l'alerte et distingué président aida à tirer des conclusions provisoires. Les exposés de MM. Alex Billeter et Louis Jacot, sur les arts graphiques, permettront dans un mois et demi d'amener à un résultat pratique ce débat sur les arts appliqués.

A. R.

AU CONSERVATOIRE

Flûte et piano

Ce furent en réalité de jeunes flûtistes des classes genevoises de M. André Pépin, qui vinrent, le 8 février, avec leur maître, faire une bonne démonstration et de la propagande pour la flûte. Espérons donc que, tentés et encouragés à la fois, des jeunes gens, des jeunes filles de notre ville se voueront à leur tour à ce brillant instrument. Depuis des siècles les plus grands compositeurs, en effet, ont écrit pour lui et, dans les œuvres scéniques, lui ont souvent donné un rôle de premier plan.

Un nombreux public vint écouter les émules du compositeur et pédagogue de grande classe, flûte-solo en outre, de l'O.R. depuis — si je n'erre pas — la fondation même de notre bon ensemble symphonique, et prit plaisir aux interprétations à la fois précises et souples, à la technique — très poussée pour plusieurs — sûre et ferme, dont font preuve même les fort jeunes exécutants. Félicitons en particulier Mlle M. L. dans un « Adagio » de Bach et un charmant « Allégretto » de Godard. Nous fûmes heureux d'entendre ensuite quelques pages séduisantes, spirituelles, vives d'inspiration, du célèbre flûtiste Ph. Gaubert par M. J. N. Nous voudrions bien, pensions-nous alors, entendre une fois la célèbre « Valse » du même compositeur, page d'une si parfaite et aérienne élégance... Puisse, un jour, quelque brillant émule neuchâtelois d'André Pépin, nous la faire entendre !

Quelques élèves des classes supérieures de piano de notre Conservatoire, classes d'A. Calame et L. de Marval, se produisirent dans des œuvres à deux pianos. L'Aula est un local exigu, malheureusement, dans lequel ne se peuvent suffisamment développer les effets de puissance qui font impression, au cours de certaines de ces exécutions (« Concerto en do mineur » de Beethoven, par exemple). Cependant, et bien qu'ils dussent jouer avec un autre maître que le leur, retenu par la maladie, les bons élèves d'A. Calame se sentirent à l'aise tout de même, appuyés qu'il furent, et fort bien, par Mme Renée Bauer, qui assuma ce travail considérable. Félicitons ici Mlle J. S. et remercions Mlle C. J., qui, avec M. de Marval, joua avec maîtrise « Andante et variations op. 46 » de Schumann, dans un mouvement très sûr et avec une technique limpide.

M. J.-C.

Naissances

Monsieur et Madame Olivier de COULON-WRIGHT ont le plaisir de faire part de la naissance d'un fils

Peter-Anthony

le 9 février 1951

Port Moresby, Nouvelle Guinée — Clinique du Crêt, Neuchâtel

Madame et Monsieur BURGER-EGLI ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Jean-Nicolas

le 10 février 1951

Maternité — Genève

Monsieur et Madame Gilbert PAYOT et leur petite Marie-Claude ont la joie d'annoncer la naissance de

Pierre-Gilbert

10 février 1951

Portes-Rouges 149 — Clinique de Crêt, Neuchâtel

VIGNOBLE

SAINT-BLAISE

Un ouvrier se fait sectionner le bras par une bétonnière

Notre correspondant de Saint-Blaise nous écrit :

Un affreux accident, jetant la consternation parmi la population du bas du village, est survenu samedi matin.

Divers maîtres d'état procèdent actuellement à la reconstruction de la toiture de l'immeuble Zintgraff, détruite au début de décembre dernier par un incendie. Un chantier a été établi à proximité et une bétonnière est utilisée pour la fabrication de matériaux et pour actionner un monte-charge.

Samedi, à 8 h. 35, un ouvrier de l'entreprise Noséda, M. Wanzenried, habitant Cudrefin, surveillait la machine. Il fit un geste automatique qui constitue une petite imprudence mais qui allait avoir de graves conséquences pour le malheureux. Désirant contrôler le graisseur, M. Wanzenried introduisit son bras gauche dans la machine et la manche de son habit de travail fut happée par l'engrenage. Malgré l'intervention d'un des frères Marti, couvreurs, qui s'empressa d'actionner les leviers de commande, le bras de M. Wanzenried fut sectionné à la hauteur du coude tandis que le haut du bras était affreusement mutilé. La victime ne perdit pas connaissance et, accompagné d'un collègue de travail, il se rendit par ses propres moyens au domicile d'un médecin.

Après avoir reçu les premiers soins, M. Wanzenried, qui est âgé de 60 ans, fut transporté d'urgence à l'hôpital Pourtalès où il a été amputé du bras un peu au-dessous de l'épaule.

PESEUX

Une bonne veillée

(sp) C'est celle qu'a vécu jeudi soir à la Maison de paroisse un bel auditoire d'hommes réuni sous les auspices du « Groupe d'hommes de l'Eglise réformée » et sous la présidence de M. René Favre, pour entendre une savoureuse conférence de M. Charles Dubois, sur « Le problème des logements ». En sa qualité de président de l'Association des intérêts immobiliers du Vignoble et de gérant expérimenté, M. Dubois était bien placé pour traiter cette question.

ENGES

Excursion à ski

(c) Accompagnés de leur maître et de quelques adultes, nos écoliers ont fait mercredi après-midi, par un temps splendide, une excursion en skis très réussie. La joyeuse caravane monta jusqu'à la Dame où un excellent thé fut servi par la nouvelle et sympathique tenancière. L'état de la neige s'étant amélioré, nos champions en herbe se distinguèrent sur les pentes proches du restaurant et au déclin du jour ce fut la merveilleuse descente sur le village au cours de laquelle les fillettes surtout, firent de nombreuses « baignoires » pour la plus grande joie des « as ».

LIGNIÈRES

Conférence

(c) M. Hofer, ingénieur agronome à la Fédération laitière, a donné sous l'égide de la Société de fromagerie, une conférence très intéressante sur la production laitière. Celle-ci étant en hausse constante, les agriculteurs devront prendre 300 grammes de fromage pour 100 kg. de lait livré, cette norme sera vivement ressentie par les gros producteurs. M. Hofer s'est attaché principalement à la qualité du lait, qui est primordiale et essentielle pour l'écoulement des produits.

Notre nouveau feuilleton

Après le tendre roman d'amour qui se termine aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous présenter un grand roman policier.

Vous aurez sans doute du plaisir à suivre les péripéties de cette palpitante histoire d'où l'amour n'est certes pas exclu.

BOUDRY

Conseil général

(c) Au début de la séance de vendredi dernier, M. Roger Cretin, président du Conseil général, souhaita la bienvenue à MM. Paul Farron, inspecteur cantonal des forêts, et J. Peter, inspecteur forestier de notre arrondissement, invités à la séance dont le point essentiel de l'ordre du jour était le projet de reconstitution forestière sur le versant sud de la montagne de Boudry.

Nos forêts. — Le chêne, le hêtre et autres essences feuillues qui constituaient la plus grande partie de nos forêts autrefois, ont été remplacés à la fin du siècle passé par les sapins blancs et rouges. Depuis un certain temps, ces derniers sont victimes du gui, du charançon et du bostryche. En outre, le sol forestier, qui devient de plus en plus stérile, a besoin de recevoir un nouvel humus que lui procureront les essences feuillues dont on fera des plantations partout où les épicéas et les sapins dépérissent actuellement.

Les mesures envisagées prévoient la création des forêts suivantes : chênes, hêtres et pins jusqu'à 700 mètres d'altitude; hêtres, érables, alisiers, tilleuls et sapins dans la zone médiane, entre 700 et 1000 mètres, et sapins, hêtres, épicéas et érables dans le haut de la montagne. Nous aurons ainsi une forêt aux essences mélangées plantées dans les endroits qui leur conviennent le mieux.

Les frais s'élèveront à quelque 27,000 fr. dont le 40 % seulement sera à la charge de la commune, les subventions promises par la Confédération et le canton étant de 60 %. La dépense de la commune se monterait donc à 10,000 fr. qui seraient prélevés sur le fonds des excédents forestiers.

Après avoir entendu les renseignements des inspecteurs forestiers qui ont répondu aux nombreuses demandes de nos conseillers généraux, notre pouvoir législatif a voté à l'unanimité le crédit de 10,000 fr. qui lui était demandé.

Allée du collège. — Au cours d'une séance précédente, le Conseil général avait décidé la réfection de l'allée du collège, et il a été appelé vendredi à voter un crédit de 1000 fr. pour l'éclairage de cette allée où seront posés quatre candélabres du type « Plaza », semblables à ceux qui se trouvent aux deux extrémités du pont sur l'Areuse. M. Kopp voudrait que ces frais soient compris dans le crédit déjà voté pour la normalisation du courant, mais cela n'étant pas possible il vote avec tous ses collègues le crédit demandé de 1000 fr.

Divers. — Une longue discussion s'est instituée sur le sort d'un employé communal qui n'est pas affilié à une caisse de chômage et n'a pas un travail régulier. M. Favre donna des détails concernant la réfection du temple et de l'orgue dont nous parlerons dans un prochain article. M. Wenger voudrait que les matériaux déposés au bord de l'Areuse à l'entrée de Boudry disparaissent et M. André Udriet désire que l'Etat masque par un rideau de verdure le dépôt qu'il possède sur la rive du Merdasson.

CORTAILLOD

Soirée de la fanfare

(c) C'était au tour de l'« Union instrumentale » à donner, samedi dernier, sa soirée. Souhaitant la bienvenue à une salle remplie d'un public ami, le président, M. Adamini, remit le titre de membre d'honneur à un membre particulièrement fidèle, M. Maurice Chabloz, qui fait partie de la société depuis quarante-sept ans.

Plusieurs morceaux furent très bien interprétés sous la direction de M. A. Schaer, directeur.

Puis une très amusante comédie, « On demande un voleur », de Verly, fut brillamment enlevée par de bons acteurs de la localité. Le public fut enchanté par ce bien agréable spectacle.

Une fois de plus, la fanfare a remporté un succès dont elle doit être félicitée.

RÉGIONS DES LACS

CONSTANTINE

† Mlle Frida Muller

(sp) Ce n'est pas sans de vifs regrets que la population de notre village et des environs apprenait samedi le décès, dans sa 81me année, de Mlle Frida Muller, décédée à Genève, d'où elle nous était venue pour diriger pendant vingt ans notre maison de vacances, de convalescence et de repos de Constantine.

Son attitude à la tête de cette magnifique propriété léguée par M. Eugène Nicole à la Société d'utilité publique lui avait gagné l'estime des autorités, de toute la population du Vully et de la Suisse romande.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 10 février. Température: Moyenne: 4,1; min.: 2,3; max.: 7,0. Baromètre: Moyenne: 714,7. Eau tombée: 1,8. Vent dominant: Direction: est; force: faible à modéré de 11 h. 45 à 17 h. 30. Etat du ciel: couvert, très nuageux de 12 h. à 14 h. environ; pluie de 5 h. 30 à 8 h. 50.

11 février. — Température: Moyenne : 3,0 ; min.: 1,4; max.: 4,9. Baromètre: Moyenne: 714.3. Eau tombée: 11,7. Vent dominant: Direction: sud-ouest; force : faible de 13 h. à 16 h. Etat du ciel: clair, pluie depuis 12 h. 50.

Hauteur du baromètre réduite à zéro
(Moyenne pour Neuchâtel 719.5)

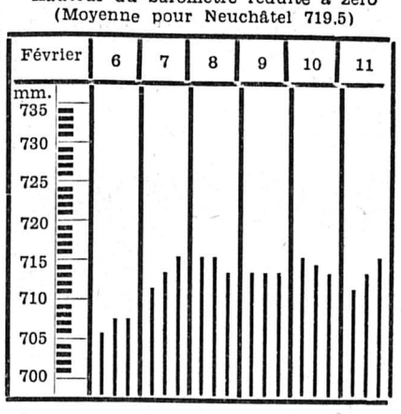

Niveau du lac du 9 févr., à 7 h. 30 : 429.39
(cote fédérale)
Niveau du lac du 10 févr., à 7 h. 30 : 429.37
(cote fédérale)
Niveau du lac du 11 fév. à 7 h. 30: 429.35

Prévisions du temps. — Au cours de cette nuit encore quelques précipitations, en montagne sous forme de neige. Lundi éclaircie. Quelques traînées de brouillard dans les vallées. Vent faiblissant. Température douce.

Couronnes et bouquets
chez **Francis Perrenoud** Fleuriste
Cassardes 28, Neuchâtel
Tél. 5 46 42

ESTAVAYER

Un rebondissement de l'affaire de la grève du lait

Les paysans vont protester en masse contre la saisie d'une vache

La grève du lait rebondira mardi à Estavayer où l'office des poursuites de la Broye procédera à la mise publique, au domicile de M. Auguste Maeder (dit Gugu), d'une vache saisie sur l'ordre du département fédéral de l'économie publique.

Un tract, diffusé par l'Union romande des agriculteurs, précise à ce propos :

La vache à Gugu est victime des fonctionnaires fédéraux. Vous savez en effet que quelques paysans, accusés d'avoir incité à la grève du lait, ont été condamnés à une amende qu'ils refusent de payer. Des vaches ont été saisies et seront misées prochainement.

Plus loin, on apprend que « Péquignot et Rubattel engagent la lutte à fond ». Mais les agriculteurs ne se laisseront pas faire :

Amis paysans, vous êtes solidaires; la vache à Gugu, c'est la vache de toute la paysannerie; c'est une vache symbolique tout en étant une vache réelle.

Le tract invite enfin les agriculteurs à manifester contre l'autorité et à se trouver trois mille devant le commissaire priseur !

La mise aux enchères aura lieu dès 15 h. 30. Le matin, l'Union romande des agriculteurs tiendra, à Estavayer également, une séance d'information.

Vu l'abondance des matières, une partie de notre chronique régionale se trouve en cinquième page.

Ps LXI, 2, 3 et 4.

Monsieur et Madame G.-A. Berner, à Evilard, leurs enfants et petite-fille ;
Madame G. Tschudin, à Neuchâtel, ses enfants et petits-enfants ;
les enfants et petits-enfants de feu Monsieur et Madame Charles Perret ;
Madame Charles Berner, à Peseux, et ses enfants ;
Madame J. Berner, à la Chaux-de-Fonds, ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Marc Vulliéty, à Genève, leurs enfants et petits-enfants,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Madame Paul BERNER

leur très chère mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, belle-sœur, tante et parente, survenu dans sa 88me année.

Neuchâtel, le 10 février 1951.
(Home de l'Ermitage)

L'incinération aura lieu lundi 12 février, à 15 heures.

Culte au crématoire.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

Les **Anciens Bellettriens** et les membres de **Belles-Lettres** sont informés du décès de

Monsieur Ernest BOREL

leur cher collègue et ami, père de leur collègue Jean-Louis Borel.

L'incinération a eu lieu dimanche 11 février.

Le comité.

Le conseil directeur de la Mission suisse dans l'Afrique du sud a le chagrin de faire part du décès de

Monsieur Samuel BOVET
missionnaire à la retraite

survenu le 9 février, à Lausanne, dans sa 80me année.

Cela va bien, bon et fidèle serviteur... ; viens prendre part à la joie de ton Seigneur.
Matth. XXV, 23.

L'Eternel est ma lumière et ma délivrance. Ps XXVII, 1.
Dieu est amour.

Madame Georgette Oetlinger-Narbel :
Madame et Monsieur A. Brühlmann-Oetlinger, à Bâle ;
Madame Mya Oetlinger-Schœrer et son fils, à Lörrach ;
Monsieur et Madame H. Oetlinger-Giss et leur fille, à Lörrach ;
Madame et Monsieur L.-P. Minola-Narbel, à Genève ;
Mademoiselle Mitza Narbel et son fiancé Monsieur Robert Berthoud, à Neuchâtel ;
Monsieur et Madame Georges Narbel-Testaz et leurs enfants, à Neuchâtel ;
Madame et Monsieur Jacques Parisod-Narbel et leur fille, à Cully ;
Madame M. Négri-Narbel et son fils, à Lausanne ;
les enfants de feu Monsieur Georges Narbel, à Lausanne,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Monsieur
Frédéric OETLINGER

leur bien cher époux, frère, beau-frère, oncle et parent, que Dieu a rappelé à Lui, subitement, dans sa 55me année.

Neuchâtel, le 11 février 1951.
(Les Parcs 54)

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu mardi 13 février, à 15 heures.

Culte pour la famille, à 14 h. 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

La direction et le personnel des grands magasins **Aux 2 Passages S. A.** ont le regret de faire part du décès de

Monsieur
Frédéric OETLINGER

leur dévoué collaborateur et chef.

Au revoir cher papa.

Mademoiselle Marguerite Amstutz ;
Mademoiselle Ruth Amstutz,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Virgile AMSTUTZ

leur très cher papa, frère, beau-frère, oncle, cousin, parent et ami, enlevé à leur affection, après une longue maladie, dans sa 69me année.

Neuchâtel, le 10 février 1951.
(Râteau 1)

Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés, je vous soulagerai.

L'incinération, sans suite, aura lieu mardi 13 février.

Culte au crématoire, à 13 heures.

Domicile mortuaire : hôpital des Cadolles.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

Il est au ciel et dans nos cœurs.

Madame Albert Matile, à Peseux ;
Madame et Monsieur Charles-Albert Daum-Matile et leur petite Danielle, à Saint-Imier ;
les familles Matile, Berthoud, Chappuis et Nicolet,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

Monsieur Albert MATILE

leur bien cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et parrain, enlevé subitement à leur tendre affection, à l'âge de 70 ans.

Peseux, le 11 février 1951.

L'incinération, sans suite, aura lieu mardi 13 février 1951, à 14 heures.

Culte au crématoire de Beauregard.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

In Memoriam
Hélène KOCHER

12 février 1947 - 12 février 1951

Déjà quatre ans, toujours présente

Ta famille.

Cernier, 12 février 1951.

Le docteur et Madame Bernard Bovet et leurs enfants, Jeanette, Robert et Daria, à Johannesburg ;
Monsieur et Madame George Bovet et leurs filles, Cyrille et Anne-Mahaut, à Genève ;
Monsieur et Madame Arnold Bovet et leurs enfants, Elaine et Pierre, à Johannesburg ;
Monsieur et Madame Alfred Bovet et leurs enfants, Michel, Claudine et Philippe, à Robertson ;
Monsieur et Madame Ferdinand Bovet et leurs filles, Deonora et Philippa, à Londres ;
Monsieur et Madame Cyril Bovet et leurs filles, Francine et Sylvia, à la Tour-de-Peilz ;
Monsieur et Madame Alfred Basson et leurs enfants, Alice, Raymond et Marguerite, à Johannesburg ;
Monsieur et Madame Henri Bovet et leurs enfants, Guy, Claire et Jean, à Thoune ;
Monsieur et Madame Etienne Burnand et leurs enfants, Edouard et Antoinette, à Fontaine-l'Evêque ;
Madame Paul Bovet, ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Paul Gruner, leurs enfants et petits-enfants ;
Monsieur Félix Bovet, ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Albert de Mestral, leurs enfants et petits-enfants ;
Madame Jacques de Montmollin, ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Henry de Mestral, leurs enfants et petits-enfants ;
Madame Adrien Ceresole, ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur Bernard de Mestral ;
les familles Bovet, von Bernus, de Mestral et Grenier ;
Sœur Jeanne Marcinhès, Messieurs Henri Faillettaz et Fernand Henry,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Samuel BOVET
missionnaire

leur cher père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin, parent et ami, que Dieu a repris à Lui le 9 février 1951, dans sa 80me année.

J'entendis la voix du Seigneur, disant : Qui enverrai-je et qui marchera pour nous ? Je répondis : Me voici, envoie-moi !
Esaïe VI, 8.

Culte à la chapelle des Terreaux, lundi 12 février, à 14 h. 30. Honneurs à 15 heures.

L'inhumation aura lieu à Vullierens, lundi 12 février, à 16 heures.

Domicile mortuaire : 50, avenue de Béthusy, Lausanne.

Prière de penser à la Mission suisse dans l'Afrique du sud.

Cet avis tient lieu de faire-part.
~~~